



syndicat

**GAVE & BAÏSE**

eau & assainissement

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public d'eau potable

## Exercice 2020

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de production et de distribution d'eau potable pour l'exercice 2020 présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales.

## Sommaire

<b>I – Présentation générale du syndicat.....</b>	<b>5</b>
<b>II – Réglementation en vigueur .....</b>	<b>7</b>
<b>III – Les indicateurs techniques.....</b>	<b>9</b>
3-1 Les principales caractéristiques des infrastructures.....	10
3-1-1- Les ouvrages de production .....	10
3-1-2- Les ouvrages de de stockage, de pompage et de surpression : .....	11
3-1-3- Le réseau.....	16
3-1-4- Les branchements.....	16
3-1-5- Indicateurs de connaissance du réseau et de protection de la ressource .....	17
3-2- Les volumes d'eau.....	17
3-2-1- Volumes mis en distribution.....	17
3-2-2- Production .....	18
3-2-3- Exportations.....	18
3-2-4- Importations .....	18
3-2-5- Volumes consommés.....	18
3-3- Le rendement du réseau.....	21
3-4- Indices linéaires de pertes .....	22
3-5- Qualité de l'eau.....	23
3-7- Qualité du service rendu.....	24
3-7-1- Fuites.....	24
<b>IV – Les indicateurs financiers .....</b>	<b>25</b>
4-1- Les chiffres clefs .....	25
4-1-1- Le prix du m <sup>3</sup> .....	26
4-1-2- Décomposition du prix du service public de distribution d'eau potable .....	26
4-1-3- Versements « solidarité » .....	26
4-2- Fiches tarifs types .....	26
<b>V – Compte d'affermage .....</b>	<b>29</b>
<b>VI – Etat de la dette du service eau potable.....</b>	<b>30</b>
<b>VII - Compte administratif du service eau potable .....</b>	<b>30</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>83</b>
<b>Annexe 1 – Bilan de la qualité de l'eau potable distribuée établi par l'A.R.S.....</b>	<b>84</b>
<b>Annexe 2 – Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.....</b>	<b>108</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 6 octobre 2021**

L'an deux mille vingt et un le six octobre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente à ABOS, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CAZALÈRE, Président.

**Étaient présents** : CAZENAIVE Bernard et LESCOUTE Thierry (ABIDOS). CAZALÈRE Jean-Pierre et CASOURANCQ Jean-Marc (ABOS). CHAMPETIER DE RIBES Jean et DIMMOCK Nicola (ARGAGNON). NÈGRE Jérôme et ARMENGOL Fabrice (BIRON). BARET Vincent (CARDESSE). POUSTIS Henri et LEBRET Anne-Marie (CASTÉTIS). LARRADET Monique et SANCHEZ Lionel (CUQUERON). NOUSTY Isabelle (LACOMMANDE). CILLAIRE Gervais et CAZENAIVE Sylvain (LACQ). MAYSONNAVE Jean-Marc (LAGOR). GOBERT Bernard et DOURAU Joël (LAHOURCADE). HONDET Henri (LASSEUBE). SABY-MAUBESY Nadia (LOUBIENG). NAULÉ Jean et ESCOS Julien (MASLACQ). BOURDEU Héléne et MARCEROU Marion (MONEIN). LACOSTE-PÉDELABORDE Jean-Marc (MONT). LEBACQ Bernard et GENNEVOIS Anne-Lyse (MOURENX). LAMANOU Didier et LACHAIZE Laurent (NOGUÈRES). ARRÈGLE Jean-Jacques et LEYGUE Daniel (OS-MARSILLON). LOPEZ Jean-Marc (PARBAYSE). HAGET Robert et SIMONIN Jean-François (PARDIES). LASCABES Geneviève (SARPOURENX). MIRASSOU Marie-Thérèse (TARSACQ). BELESTA-LABOURDETTE Pascal, LANUSSE Jacques, PIAT Jean, SUREAU Frédéric et ROUSSELET Patrick (CAPBP).

**Étaient excusés** : SICRE Bernard (ABIDOS). DOUET Frédéric (ARGAGNON). LAURIO Michel et PENE Robert (BÉSINGRAND). TAPIN Laurent (BIRON). MATHEU DIT BERDUQUEU Albert (BUGNEIN). DUCAMIN Mathias et VIZOSO Karine (CARDESSE). LANGLES-MAYSONNAVE Pascal (CASTÉTIS). GUICHEBAROU Christian et QUENOT Claudine (CASTÉTNER). MÉDOU Olivier (LACOMMANDE). LAGARDÈRE Christophe (LAGOR). DOUS BOURDET-PEES Jean-Christophe (LASSEUBE). GARAT Bernard (LEDEUIX). LABBÉ Pascal (LOUBIENG). LASSERRE-BISCONTE Albert et LEMBEYE Pascal (LUCQ-DE-BÉARN). CLAVÉ Jacques (MONT). BRUNO Jacques (OS-MARSILLON). PINCK Mickaël et PRUDENCE Nicolas (PARBAYSE). LABORDE Florent (PRÉCHACQ-NAVARENX). PÉDOUSSAUT Michel et LASCABES Jean-Jacques (SARPOURENX). JEANNEAU Gilles (SAUCÈDE). GALLARDO Manuel et LAPADU Thècle (SAUVELADE). ESTREM Serge (TARSACQ). ARRIAU Philippe et PEYRE-POUTOU Patrick (VIELLESÉGURE). LARRIEU Didier, DULOUT Alain, MICHON Olivier, POURTAU Xavier, BERNOS Michel, RECORDE Philippe et CHOURRÉ Serge (CAPBP). BERINGUER Sophie (Trésorière de MONEIN).

**Assistaient à la réunion** : DELVERT Lionel (Direction du Syndicat). BRUNNER Frédéric (SAUR).

**Secrétaire de séance** : MIRASSOU Marie-Thérèse (art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**Délibération n° 38/21.**

**Publié et affiché le 7 octobre 2021.**

Objet : rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable », de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif – exercice 2020

Monsieur le Président présente à l'assemblée les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif (articles L.2224-5 et D.2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ces documents sont destinés, après approbation par le Comité Syndical, à être notifiés aux collectivités membres du Syndicat pour présentation à leurs assemblées délibérantes avant le 31 décembre 2021.

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2020.
- CHARGE Monsieur le Président de les notifier à l'ensemble des collectivités membres du Syndicat pour présentation à leurs assemblées délibérantes.
- TRANSMET la présente délibération en Préfecture de Pau pour visa.

Fait et délibéré en séance aux jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Jean-Pierre CAZALÈRE

## Présentation générale

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions des articles L.2224-5 et D.2224-1 à 5 du code général des collectivités territoriales.

Il rassemble et présente les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2020.

Il est notamment destiné à l'information des usagers du service et des assemblées délibérantes des collectivités membres du syndicat.

Ce rapport a été présenté devant le Comité Syndical qui l'a approuvé lors de sa réunion du 6 octobre 2021.

Il est notifié aux Maires des communes associées pour présentation aux conseils municipaux ainsi qu'à M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées pour présentation au conseil communautaire.

Il est transmis à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques ainsi qu'à Madame la Trésorière du Syndicat et à Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Le Président,



Jean-Pierre CAZALÈRE

## I – Présentation générale du syndicat



### **Coordonnées :**

Salle René Camy - 3 route de Pau – 64360 TARSACQ

Tél. : 05 59 60 04 16 – Fax : 05 59 60 24 72

Courriel : [contact@gave-baise.fr](mailto:contact@gave-baise.fr)

Site internet : [www.gave-baise.fr](http://www.gave-baise.fr)

Le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement GAVE et BAÏSE a été créé en 1953. Il s'agit d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.). Il dispose d'organes délibérants (le comité et le bureau) ainsi que d'un organe exécutif (le Président).

Les principales caractéristiques du service public d'eau potable organisé par le S.M.E.A. GAVE & BAÏSE au 31 décembre 2020 sont :

- 39 communes entièrement ou partiellement desservies – 72 délégués
- 14 419 branchements (service eau potable) pour environ 30 468 habitants
- 2 champs captant dans la nappe alluviale du Gave de Pau à Arbus/Tarsacq (150 ha) et à Artiguelouve
- 7 puits et 3 forages en service
- 2 stations de production à Tarsacq (capacité 800 m<sup>3</sup>/h - 16 000 m<sup>3</sup>/j) et à Poey-de-Lescar (capacité 500 m<sup>3</sup>/h - 10 000 m<sup>3</sup>/j)
- 1 640 303 m<sup>3</sup> consommés
- 46 ouvrages de stockage
- 21 stations de reprise ou de surpression
- 918 km de réseau d'adduction et de distribution
- 210 km de canalisations de branchements



### Le territoire du S.M.E.A. Gave et Baïse – Compétence Eau Potable

Le syndicat a pour missions principales :

- l'organisation du service public dans l'intérêt général,
- la maîtrise d'ouvrage des études et des investissements (programmation, études et suivi)
- le contrôle du délégataire
- l'émission d'avis sur les demandes et sur l'élaboration des documents d'urbanisme

Les ouvrages de production et de distribution d'eau potable sont gérés en affermage par la société SAUR. Le contrat d'affermage s'étend sur une période allant du 1er janvier 2013 au 30 juin 2021 (Avenant n°2).

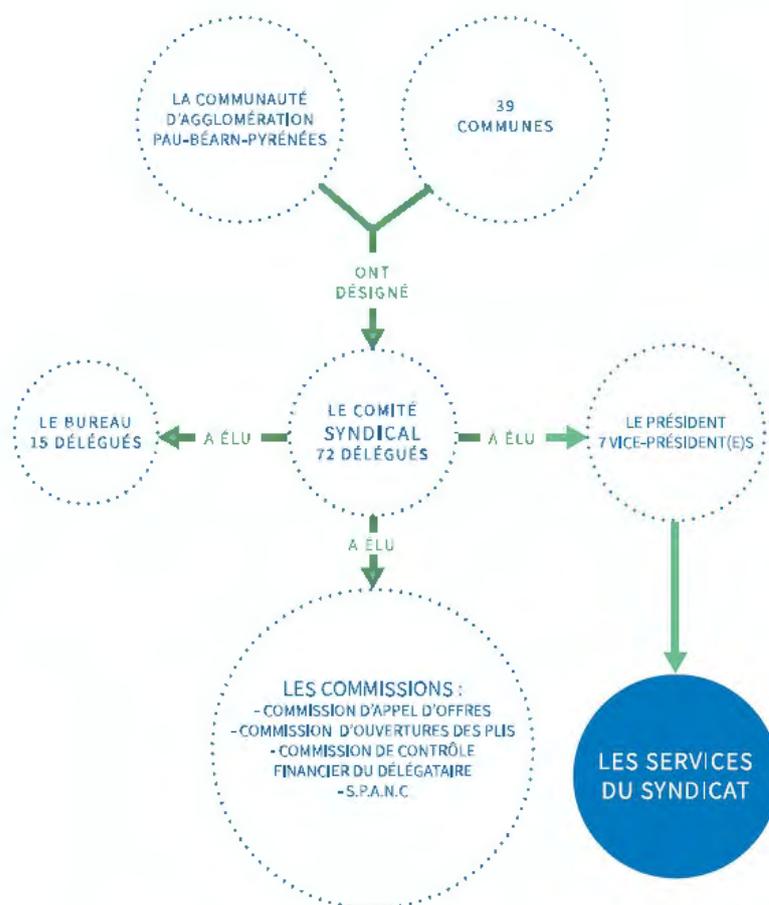
Le délégataire du service public « Eau Potable » a pour missions principales :



- l'exploitation des ouvrages, réseaux et équipements (entretien, surveillance, réparations et renouvellements d'équipements)
- la gestion de la clientèle ainsi que la facturation
- la création et la modification de branchements

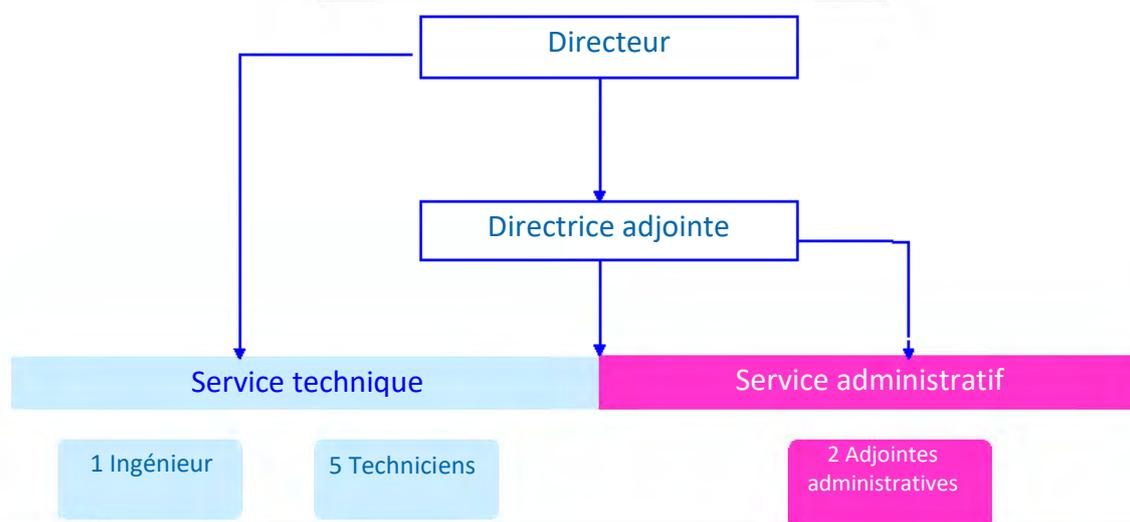
Le Président, élu par les délégués syndicaux, prépare et exécute les délibérations des organes délibérants, ordonne les dépenses, prescrit l'exécution des recettes et administre le Syndicat.

Le fonctionnement du syndicat s'articule de la façon suivante :



Le personnel du Syndicat est composé d'un effectif de 10 personnes au 31 décembre 2020, à savoir un directeur, une directrice adjointe, 2 agents administratifs, 1 ingénieur et 5 techniciens. Le personnel syndical assure l'administration générale du syndicat dont l'élaboration des pièces administratives et techniques des marchés publics, la préparation des réunions de comité et de bureau, le service comptabilité avec le suivi des finances et du budget, la préparation du budget primitif, les comptes administratifs. En outre, les services assurent l'élaboration des programmes de travaux, la maîtrise d'œuvre des travaux sur les canalisations ainsi que le contrôle du délégataire.

#### Organigramme du S.M.E.A. Gave et Baïse :



---

## II – Réglementation en vigueur

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'Eau Potable pour l'exercice 2020 conformément aux articles L.2224-5 et D.2224-1 à 5 du code général des collectivités territoriales.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux collectivités adhérentes pour être présenté à leur assemblée délibérante dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Cette disposition est à mettre en parallèle avec la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics qui impose aux délégataires de produire à la collectivité délégante, avant le 1<sup>er</sup> juin un rapport annuel d'activité. Le décret 2005-236 du 14 mars 2005 impose, lui, de nouvelles obligations sur le contenu du rapport annuel du délégataire instauré par la loi précédemment citée. Ce décret s'est appliqué au rapport d'activité 2020 remis en 2021.

### III – Les indicateurs techniques

<b>Service public d'eau potable</b>			
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		<b>2019</b>	<b>2020</b>
D 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	<b>29 033 habitants</b>	<b>30 468 habitants</b>
D 102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 1er Janvier N+1	<b>3,00 €/m<sup>3</sup></b>	<b>3,06€/m<sup>3</sup></b>
D 102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 1er Janvier N	<b>2,94 €/m<sup>3</sup></b>	<b>3,00 €/m<sup>3</sup></b>
<b>Indicateurs de performance</b>		<b>2019</b>	<b>2020</b>
P 101.0	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	<b>100%</b>	<b>100%</b>
P 102.0	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	<b>100%</b>	<b>100%</b>
P 103.0	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	<b>109</b>	<b>109</b>
P 104.3	Rendement du réseau de distribution	<b>57,03%</b>	<b>57,02%</b>
P 105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	<b>4,27 m<sup>3</sup>/km/j</b>	<b>4,05 m<sup>3</sup>/km/j</b>
P 106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	<b>4,07 m<sup>3</sup>/km/j</b>	<b>3,85 m<sup>3</sup>/km/j</b>
P 107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	<b>1,01 %</b>	<b>0,86 %</b>
P 108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	<b>80 %</b>	<b>80 %</b>
P 109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	<b>0,00026 €/m<sup>3</sup></b>	<b>0,01970 €/m<sup>3</sup></b>
P 153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	<b>9,2 ans</b>	<b>8,6 ans</b>

### **3-1 Les principales caractéristiques des infrastructures**

#### **3-1-1- Les ouvrages de production**

La production d'eau potable du syndicat Gave et Baïse est assurée au moyen de :

- Nature de la ressource : eau souterraine (nappe alluviale du Gave de Pau)
- 5 puits et 3 forages d'exploitation situés sur le champ captant d'Arbus – Tarsacq
- 2 puits situés sur le champ captant d'Artiguelouve
- La station de production de Tarsacq :
  - mise en service initiale : 1959
  - capacité nominale 800 m<sup>3</sup>/h / et 16 000 m<sup>3</sup>/j
  - filière de traitement : désinfection au bioxyde de chlore
  - 3 réservoirs de stockage de capacité totale : 1 150 m<sup>3</sup>.
- La station de production de Poey-de-Lescar :
  - mise en service initiale : 2018
  - capacité nominale 500 m<sup>3</sup>/h / et 10 000 m<sup>3</sup>/j
  - filière de traitement : désinfection au chlore gazeux
  - 1 réservoir de stockage de 900 m<sup>3</sup>.

Champ captant d'Arbus – Tarsacq : l'arrêté préfectoral du 14 août 2014 autorise le syndicat Gave et Baïse à produire 17 500 m<sup>3</sup>/j et délimite les périmètres immédiats et rapprochés des captages.

Champ captant d'Artiguelouve : l'arrêté préfectoral du 24 août 2016 autorise le syndicat Gave et Baïse à produire 500 m<sup>3</sup>/h et délimite les périmètres immédiats et rapprochés des captages.

### 3-1-2- Les ouvrages de de stockage, de pompage et de surpression :

Ouvrages de stockage :

Commune	Nom de l'ouvrage	Année de mise en service	Volume de stockage (m <sup>3</sup> )	Cote TN (m NGF)	Cote radier (m NGF)	Cote trop plein (m NGF)	Télésurveillance	Unité de Distribution
Arbus	Réservoir Haut Service	1972 (2 cuves de 450m <sup>3</sup> ) et 1999 (cuve de 800m <sup>3</sup> )	1700	2 cuves de 450m <sup>3</sup> : 229,3 cuve de 800m <sup>3</sup> : 228,7	2 cuves de 450m <sup>3</sup> : 227,2 cuve de 800m <sup>3</sup> : 227,18	2 cuves de 450m <sup>3</sup> : 231,58 cuve de 800m <sup>3</sup> : 231,56	Oui	UD Artiguelouve et UD DN400
	Forages n°7 et 7bis	2007	-				Oui	Production
	Puits n°8	1982	-				Oui	Production
	Puits n°9	1982	-				Oui	Production
	Forage n°10	2007	-				Oui	Production
Argagnon	Réservoir et station de reprise de Marcerin	1965	200	145,6	142,82	147,81	Oui	UD Argagnon
	Réservoir et station de reprise Marchand	1965 (cuve 25m <sup>3</sup> ) et 1983 (cuve 100m <sup>3</sup> )	125	193,72	192		Non	UD Argagnon
Artiguelouve	Réservoir et station de reprise	1982	500	204,9	203,36	207,32	Oui	UD Artiguelouve
	Puits P1A	2012	-				Oui	Production
	Puits P2A	2012	-				Oui	Production
Aubertin	Réservoir sur tour	1982	800	298,93	329	337,16	Oui	UD Artiguelouve
	Réservoir Village et station de reprise	1970 (réservoir) et 2009 (station de reprise)	150	295,9	296,35	299,21	Oui	UD Artiguelouve
	Accélérateur de Castillet	1995	0	262			Oui	UD Artiguelouve
Biron	Station de reprise de Brassalay	1994	30	84,7	82,69	84,32	Oui	UD Bas Service
Cardesse	Station de reprise des Yolettes	1986	20	181,5	179,3	181,29	Oui	UD Cuqueron
Castetner	Réservoir Village	Entre 1965 et 1967	80	212,9	210,54	213,1	à mettre en service	UD Bas Service
Lacq	Réservoir et station de reprise de Lacq	2016	150	105,5	105,38	109,05	Oui	UD Bas Service
Lagor	Réservoir sur tour	1972	400	206	207	213,96	Oui	UD DN400
	Réservoir de Lucbéreilh	1972	200	247,3	247,32	251,38	Oui	UD Castaing

Commune	Nom de l'ouvrage	Année de mise en service	Volume de stockage (m <sup>3</sup> )	Cote TN (m NGF)	Cote radier (m NGF)	Cote trop plein (m NGF)	Télésurveillance	Unité de Distribution
Lahourcade	Réservoir de Lahourcade	Entre 1960 et 1962	100	197,8	196,27	200,62	Oui	UD DN400
Laroin	Réservoir de Laroin	1961	150	192,3	190,79	194,51	Non	UD Artiguelouve
	Surpresseur de Couralis	2015	0	162			Oui	UD Artiguelouve
Lasseube	Réservoir et station de reprise de Cazalet	1970 (cuve de 150m <sup>3</sup> ) et 1995 (deuxième cuve de 150m <sup>3</sup> )	300	cuve de 1970 : 383,4 cuve de 1995 : 383,5	cuve de 1970 : 382,77 cuve de 1995 : 383,08	cuve de 1970 : 385,69 cuve de 1995 : 386,08	Oui	UD Artiguelouve
	Réservoir et station de reprise du Haut de Gan	1988	30	359,3	358,47	360,79	Oui	UD Artiguelouve
Lucq de Béarn	Réservoir village	1973	150	236,5	236,5	239,64	Oui	UD Castaing
	Réservoir sur tour de Castaing	1972	600	291,9	306,56	313,03	Oui	UD Castaing
	Réservoir sur tour de Paul	1972	150	323,6	343,38	347,55	Oui	UD Castaing
	Station de reprise de Parlayou	1974	5	279,3	279,3	281,16	Oui	UD Castaing
	Surpresseur de Bordes	2015	0	270			Oui	UD Castaing
Maslacq	Réservoir du Tuc	1987	200	177,9	177,54	181,64	Oui	UD Argagnon
Monein	Réservoir de Florence	1950-1960	300	195,3	191,04	193,97	Oui	UD DN400
	Réservoir du Laring	1973	150	208,8	208,99	211,99	Oui	UD Cuqueron
	Réservoir sur tour de Cuqueron	1969	900	289,84	329,01	338,21	Oui	UD Cuqueron
	Réservoir de Lacommande	1967	180	209,3	208,76	211,97	Oui	UD Artiguelouve
	Station de reprise d'Ucha	1973	3	265	265,07	266,17	Non	UD Cuqueron
	Réservoir et station de reprise du Haut Ucha	1973	60	329,7	329,77	332,12	Oui	UD Cuqueron
	Surpresseur de Laquidée	1997	0	290			Oui	UD Cuqueron
Mont	Surpresseur de Mont	2015	0	106			Oui	UD Bas Service

Commune	Nom de l'ouvrage	Année de mise en service	Volume de stockage (m³)	Cote TN (m NGF)	Cote radier (m NGF)	Cote trop plein (m NGF)	Télésurveillance	Unité de Distribution
Mourenx	Réservoir du Castéra "La Chêneraie"	1958	900	151	148,1	152,1	Oui	UD Mourenx
	Réservoir du Belvédère	1958	1000	181,2	178,04	182,09	Oui	UD Mourenx
Noguères	Accélérateur village (hors service)	1982						
Parbayse	Station de reprise de Parbayse	1967	100	201,01	199,35	202,1	Oui	UD Cuqueron
Poeys de Lescar	Station de production (eau brute)	2017	900	140,75	140,5	144,2	Oui	Production
Saint-Faust	Réservoir et station de reprise de la Cité des Abeilles	1970 (cuve 100m³) et 1988 (SR)	100	328,9	328,8	331,68	Oui	UD Artiguelouve
	Réservoir et station de reprise de l'église	1970	60	285,9	286,01	288,87	Oui	UD Artiguelouve
Sauvelade	Réservoir du hameau - Loubieng	1973	120	241	241	243,97	Oui	UD Castaing
	Réservoir village	1984	60	201,92	200,23	202,52	Oui	UD Castaing
Tarsacq	Station de production (eau brute)	1959 (cuve A : 200m³), 1973 (cuve B : 200m³) et 2010 (cuve C : 650m³)	1050	Cuve A : 127,9 Cuve B : 127,9 Cuve C : 127,77	Cuve A : 126,6 Cuve B : 126,46 Cuve C : 126,28	Cuve A : 129,7 Cuve B : 130,21 Cuve C : 129,8	Oui	Production
	Réservoir Bas Service	1957 (2 cuves 300m³), 1963 (1500m³)	2100	Cuves de 1957 : 170,2 Cuve de 1963 :	Cuves de 1957 : 168,37 Cuve de 1963 :	Cuves de 1957 : 172,59 Cuve de 1963 :	Oui	UD Bas Service
	Puits n°1	1963	-				Oui	Production
	Puits n°4	1969	-				Oui	Production
	Puits n°5	1969	-				Oui	Production
	Station de surveillance de la qualité du Gave de Pau	2008	-				Non	Production
Vielleseure	Station de reprise de Vielleseure	2009	0	207			Oui	UD Castaing

## Installations de surpression :

Désignation	Commune	Année de mise en service	Débit nominal	Télésurveillance	Groupe électrogène	Description
Reprise d'Argagnon Route d'Arthez de Béarn	ARGAGNON	1984	10 m3/h	Oui	Non	Reprise
Surpresseur dans réservoir Argagnon Quartier Marchand (8180)	ARGAGNON	1986	4 m3/h	Oui	Non	Surpression
Reprise et bache d'Artiguelouve	ARTIGUELOUVE	1984	67 m3/h	Oui	Non	Reprise
Accélérateur de Aubertin Quartier Castillet	AUBERTIN	1996	55 m3/h	Oui	Non	-
Surpresseur d'Aubertin avec Rs Aubertin village (8140)	AUBERTIN	2009	15.5 m3/h	Oui	Non	Surpression
Reprise de Biron Castetner Brassalay	BIRON	1994	14 m3/h	Oui	Non	RP
Surpresseur dans réservoir de Cardesse Les Yolettes (8240)	CARDESSE	1994	10 m3/h	Oui	Non	Surpression
Surpresseur de Lacq dans réservoir de Lacq (8340)	LACQ	2016	17.1 m3/h	Oui	Non	Surpression
Surpresseur de Laroin Chemin Couralis	LAROIN	2015	2 m3/h	Oui	Non	Surpression
Surpresseur dans réservoir Haut de Gan (8270)	LASSEUBE	1990	10.4 m3/h	Oui	Non	Surpression

Désignation	Commune	Année de mise en service	Débit nominal	Télésurveillance	Groupe électrogène	Description
Reprise Lucq de Béarn parlayou	LUCQ-DE-BEARN	1992	8 m3/h	Oui	Non	RP
Surpresseur de Lucq de Béarn Chemin des Crêtes	LUCQ-DE-BEARN	2015	10.4 m3/h	Oui	Non	Surpression
Reprise de Monein Uchaa	MONEIN	1973	5.8 m3/h	Oui	Non	Reprise
Surpresseur dans réservoir Monein Haut Ucha (8300)	MONEIN	1983	6 m3/h	Oui	Non	-
Surpresseur de Monein Quartier Laquidée	MONEIN	1998	15 m3/h	Oui	Non	Surpression
Surpresseur de Vieux Mont Rexam	MONT	2015	12.4 m3/h	Oui	Non	Surpression
Reprise de Parbayse	PARBAYSE	1971	90 m3/h	Oui	Non	RL
Reprise et bache St Faust Eglise	SAINT-FAUST	1972	30 m3/h	Oui	Non	RL
Surpresseur dans réservoir St Faust Cité des Abeilles (8310)	SAINT-FAUST	1998	17 m3/h	Oui	Non	SP
Surpression dans réservoir de St Faust Cazalet (8270)	SAINT-FAUST	1972	10 m3/h	Oui	Non	-
Surpresseur de Vielleségure	VIELLESEGURE	2009	10 m3/h	Oui	Non	SP

### 3-1-3- Le réseau

- le linéaire total du réseau est estimé à environ **918 km**
- les extensions représentent **663 m** environ soit **0,07 %** du linéaire du réseau
- le renouvellement des canalisations réalisé en 2020 concerne **3,04 km** soit **0,33 %** du linéaire total.
- en moyenne sur les 5 derniers exercices, **39,47 km** de réseau ont été renouvelés soit un taux de renouvellement annuel moyen de **0,86 %**.

L'analyse patrimoniale, réalisée par les services techniques du syndicat montre que le taux de renouvellement des réseaux devrait atteindre le taux de 1,6 % pour permettre le renouvellement du réseau à un âge de 63 ans en moyenne.

En effet, les conséquences du vieillissement des canalisations sont :

- le gaspillage des ressources
- la baisse du rendement
- l'augmentation du nombre de réparations et du coût d'exploitation
- l'augmentation du nombre d'interruptions de service nécessaires aux réparations
- la dégradation des voiries et des perturbations de circulation

### 3-1-4- Les branchements

Le S.M.E.A. Gave et Baïse alimente en eau potable 39 communes de façon totale ou partielle (Bugnein, Gan, Jurançon, Lacq-Audéjos, Laroïn, Lasseube, Ledeuix, Loubieng, Monein, Préchacq-Navarrenx, Saucède). Selon le dernier recensement effectué, la population desservie par le syndicat s'élève à près de **30 468 habitants** pour un total de **14 612 branchements** d'eau potable.

En 2020, **132** nouveaux branchements au réseau public de distribution ont été réalisés.

Le S.M.E.A. Gave et Baïse compte environ 210 km de canalisations de branchements. En 2020, **178** branchements ont été renouvelés (environ **1,2 %** du nombre total) dont **86** par SAUR dans le cadre du contrat de délégation du service public. Ces renouvellements concernent essentiellement les branchements en Polyéthylène, matériau qui présente souvent un vieillissement et une fragilisation anormalement prématurés dans certaines conditions d'exploitation du service (désinfection au bioxyde de chlore jusqu'en septembre 2018, pression de service > 3,5 bars, température de l'eau dépassant les 20°C l'été). Ce phénomène connu a fait l'objet de nombreuses publications dans la presse spécialisée.

Face à ce phénomène, le syndicat a décidé depuis 2008 de ne plus poser de canalisations en polyéthylène classique pour les branchements et antennes de petits diamètres qui sont désormais constitués de canalisations en PVC ou en polyéthylène avec revêtement intérieur en PVDF. De plus, le désinfectant utilisé depuis septembre 2018 est le Chlore, 6 stations de rechloration intermédiaires ayant été mises en service au 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

Selon le règlement de service, la fourniture de l'eau est assurée par le délégataire dans un délai de **48 heures** suivant la souscription de l'abonnement s'il s'agit d'un branchement existant. Ce délai est porté à **20 jours ouvrables** pour un branchement neuf, à compter de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires.

### 3-1-5- Indicateurs de connaissance du réseau et de protection de la ressource

La totalité de la ressource en eau du Syndicat est située dans les champs captant du Gave de Pau. Comme tout producteur et distributeur d'eau à usage alimentaire, le S.M.E.A. Gave et Baïse se doit de protéger sa ressource. L'indice d'avancement de la protection de la ressource permet de se situer dans cette démarche. Il concerne dans notre cas l'établissement des périmètres de protection. La valeur obtenue pour la ressource en **2020** est de **80%**, ce qui correspond à la mise en œuvre des prescriptions de l'Arrêté Préfectoral du 14 août 2014 pour les captages P1, P4, P5, P7, FE7, FE7bis, P8, FE10 et P9, et de l'Arrêté Préfectoral du 24 août 2016 pour les captages P1A et P2A.

D'autre part, chaque syndicat doit être en mesure de fournir aux usagers des informations précises sur son réseau. On peut ainsi établir un degré d'avancement de la politique patrimoniale du Syndicat Gave et Baïse. Pour **2020**, celui-ci s'élève à **109** ce qui correspond à une bonne connaissance des éléments constitutifs des infrastructures du service (réseaux, ouvrages, appareils hydrauliques) et à la mise en œuvre d'une véritable gestion patrimoniale avec la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des réseaux.

### 3-2- Les volumes d'eau

#### 3-2-1- Volumes mis en distribution

Volumes mis en distribution = Volumes produits + Volumes importés – Volumes exportés

Désignation volume	2019	2020
Volume produit	3 164 694	2 997 286
Volume importé	4 924	4 322
Volume exporté	7 966	5 838
Total volume mis en distribution	<b>3 161 652</b>	<b>2 995 770</b>
Evolution N / N-1	-	- 5,2 %

#### Volumes annuels mis en distribution exprimés en m<sup>3</sup>

#### Définitions des termes liés à l'exploitation

**Volume exporté :** volume d'eau (brute ou traitée) produite délivrée à un client extérieur au périmètre du contrat.

**Volume vendu en gros = volume exporté**

**Volume importé :** volume d'eau (brute ou traitée) achetée à un client extérieur au périmètre du contrat (autre Collectivité, Syndicat ou commune).

**Volume acheté en gros = volume importé**

**Volume mis en distribution :** volume distribué, issu des ouvrages de production pour être introduit dans le réseau de distribution en vue d'être consommé par les clients inclus dans le périmètre du contrat.

### 3-2-2- Production

Le S.M.E.A. Gave et Baïse produit a totalité de son eau potable au niveau de la station de production de Tarsacq. L'eau est issue de 7 puits de pompage et 3 forages qui prélèvent l'eau au niveau de la nappe alluviale du gave de Pau (champs captant d'Arbus/Tarsacq et d'Artiguelouve). Pour l'année **2020**, la production du Syndicat représente un volume total de **2 997 286 m<sup>3</sup>** (soit un volume journalier moyen de **8 189 m<sup>3</sup> / jour**).

L'exercice **2020** se caractérise par une poursuite de la baisse du volume annuel produit par rapport à 2019 (- **167 408 m<sup>3</sup>**). Cette baisse est en grande partie due à la recherche et la réparation des fuites sur réseau ainsi qu'à la diminution des volumes consommés.

### 3-2-3- Exportations

Les exportations d'eau du Syndicat s'élèvent à **5 838 m<sup>3</sup>** en **2020**. Ces transferts d'eau se font vers d'autres syndicats d'eau potable ayant des besoins d'eau particuliers lors de certaines périodes (SIAEP d'Estos-Ledeux-Verdets pour l'alimentation de la commune de Saucède, SIAEP de Navarrenx, Ville d'Orthez notamment).

### 3-2-4- Importations

Lorsque le S.M.E.A. Gave et Baïse rencontre des problèmes au niveau de la distribution en eau (fuites importantes, arrêt momentané de la production, travaux) des importations d'eau sont possibles grâce à des conventions passées avec plusieurs services d'eau potable voisins. Au total, **4322 m<sup>3</sup>** ont été importés en **2020**.

### 3-2-5- Volumes consommés

Période de relèvement des compteurs : la relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour extrapoler les différents volumes.

Les données de ce chapitre sont extraites pour une date moyenne de fin de campagne de relève du **11/01/2021 (380 jours)**.

Le volume d'eau consommé hors vente en gros au cours de l'année **2020** est de **1 640 303 m<sup>3</sup>**.

La répartition des volumes consommés par commune et le spectre des consommations par tranche sont présentés dans les tableaux et graphiques suivants :

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
ABIDOS	15 584	16 616	12 591	22 134	14 250	-35,6%
ABOS	28 769	28 859	26 263	20 839	24 800	19,0%
ARBUS	49 288	52 951	56 312	44 905	60 129	33,9%
ARGAGNON	33 757	37 248	30 717	31 725	32 296	1,8%
ARTIGUELOUVE	75 886	76 367	99 845	77 016	85 703	11,3%
AUBERTIN	34 478	32 497	36 650	31 120	39 351	26,4%
BESINGRAND	5 575	7 128	5 750	6 534	7 390	13,1%
BIRON	27 715	26 995	27 667	24 818	30 941	24,7%
BUGNEIN	514	836	778	897	936	4,3%
CARDESSE	21 060	23 245	20 762	19 963	22 106	10,7%
CASTETIS	31 988	31 216	28 247	29 475	30 664	4,0%
CASTETNER	11 827	11 093	9 296	10 570	10 327	-2,3%
CUQUERON	11 310	13 478	12 633	12 203	11 777	-3,5%
GAN	2 517	3 570	2 939	2 943	3 681	25,1%
JURANCON	606	666	603	568	2 081	266,4%
LACOMMANDE	11 352	12 227	17 906	9 468	9 705	2,5%
LACQ	104 036	159 121	148 260	136 360	134 098	-1,7%
LAGOR	67 414	62 305	69 051	57 538	62 193	8,1%
LAHOURCADE	34 288	40 075	28 033	28 343	32 450	14,5%
LAROIN	49 616	52 276	34 097	36 538	36 297	-0,7%
LASSEUBE	12224	11759	9008	9695	12 140	25,2%
LEDEUIX	9644	12270	65	71	85	19,7%
LOUBIENG	8 474	9 440	7 411	8 058	9 329	15,8%
LUCQ-DE-BEARN	78 281	87 772	67 403	76 531	83 511	9,1%
MASLACQ	41 099	42 102	40 786	39 482	40 712	3,1%
MONEIN	252 181	248 361	261 671	222 424	228 592	2,8%
MONT	84 237	115 142	99 529	83 142	76 871	-7,5%
MOURENX	353 100	372 433	403 578	369 330	370 707	0,4%
NOGUERES	25 535	27 181	16 524	19 039	13 941	-26,8%
OS-MARSILLON	30 875	36 101	28 090	65 541	23 879	-63,6%
PARBAYSE	16 407	16 489	19 699	17 514	15 849	-9,5%
PARDIES	64 393	40 188	38 602	41 823	44 848	7,2%
PRECHACQ NAVARREX	54	29	57	76	76	0,0%
SAINT-FAUST	49 209	49 939	41 379	40 217	46 029	14,5%
SARPOURENX	12 718	13 218	12 356	12 458	13 516	8,5%
SAUCEDE	255	311	228	361	704	95,0%
SAUVELADE	20 456	20 389	19 512	19 803	23 489	18,6%
TARSACQ	9 688	8 651	17 389	16 295	26 088	60,1%
VIELLESEGURE	21 169	20 760	23 424	22 474	26 172	16,5%
<b>Total</b>	<b>1 707 579</b>	<b>1 821 304</b>	<b>1 775 111</b>	<b>1 668 291</b>	<b>1 707 713</b>	<b>2,4%</b>

**Volumes consommés par commune hors ventes en gros**

Commune	2020	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 25 m <sup>3</sup> / an (tranche 1)	Dont 25 < conso < 500 m <sup>3</sup> /an (tranche 2)	Dont > 500 m <sup>3</sup> /an (tranche 3)	
ABIDOS	14 250	254	7 893	5 610	493
ABOS	24 800	217	22 007	1 964	612
ARBUS	60 129	533	53 231	5 883	482
ARGAGNON	32 296	-63	28 892	3 338	129
ARTIGUELOUVE	85 703	601	79 573	4 649	880
AUBERTIN	39 351	136	31 478	7 428	309
BESINGRAND	7 390	46	6 375	936	33
BIRON	30 941	381	26 705	3 686	169
BUGNEIN	936		259	677	
CARDESSE	22 106	263	13 413	8 262	168
CASTETIS	30 664	109	28 148	2 093	314
CASTETNER	10 327	150	8 752	1 374	51
CUQUERON	11 777	112	9 447	2 208	10
GAN	3 681	82	3 599	0	0
JURANCON	2 081	41	2 040	0	0
LACOMMANDE	9 705	165	9 427	0	113
LACQ	134 098	763	26 984	104 618	1 733
LAGOR	62 193	372	52 538	8 012	1 271
LAHOURCADE	32 450	330	30 260	1 569	291
LAROIN	36 297	534	34 647	506	610
LASSEUBE	12 140	-3	10 998	1 145	0
LEDEUX	85	0	85	0	0
LOUBIENG	9 329	102	8 050	1 177	0
LUCQ-DE-BEARN	83 511	526	43 730	38 963	292
MASLACQ	40 712	306	34 117	5 136	1 153
MONEIN	228 592	3 609	187 140	19 462	18 381
MONT	76 871	395	51 863	20 659	3 954
MOURENX	370 707	837	220 937	122 742	26 191
NOGUERES	13 941	55	5 453	8 375	58
OS-MARSILLON	23 879	-6 883	18 428	12 170	164
PARBAYSE	15 849	128	12 649	2 914	158
PARDIES	44 848	1 046	31 444	9 522	2 836
PRECHACQ NAVARREX	76	1	75	0	0
SAINT-FAUST	46 029	353	37 941	7 496	239
SARPOURENX	13 516	110	12 875	512	19
SAUCEDE	704	0	171	533	0
SAUVELADE	23 489	-111	11 966	11 041	593
TARSACQ	26 088	465	17 233	6 405	1 985
VIELLESEGURE	26 172	350	19 143	5 428	1 251
<b>Total de la collectivité</b>	<b>1 707 713</b>	<b>6 312</b>	<b>1 199 966</b>	<b>436 493</b>	<b>64 942</b>
<b>Consommation moyenne par type de branchement</b>	<b>116,9</b>	<b>2,5</b>	<b>103,4</b>	<b>2 297,3</b>	<b>190,4</b>

**Volumes consommés par commune hors ventes en gros par tranche**

Tranche	Volume Consommé	Nombre de branchements
moins de 50 m3	105 328	5 080
de 50 à 100 m3	360 816	4 652
de 100 à 150 m3	348 268	2 791
de 150 à 200 m3	183 829	1 060
de 200 à 250 m3	97 253	434
de 250 à 300 m3	49 391	179
de 300 à 350 m3	29 375	89
de 350 à 400 m3	20 538	54
de 400 à 450 m3	15 739	37
de 450 à 500 m3	12 773	26
de 500 à 550 m3	12 525	23
de 550 à 600 m3	12 065	21
de 600 à 650 m3	11 188	17
de 650 à 700 m3	8 009	12
de 700 à 750 m3	5 728	8
plus de 750 m3	434 888	129

### Spectre des consommations

### 3-3- Le rendement du réseau

Dans ce chapitre, le volume mis en distribution est calculé sur une l'année civile à 365 jours.

- **Rendement du réseau de distribution** = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) \* 100

Avec volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

Le rendement du réseau syndical est estimé à **57,02 %** ce qui, pour un réseau rural, est jugé « **médiocre** » par l'Agence de l'Eau, et en stagnation par rapport à **2019 (-0,01)**.

	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	3 164 694	2 997 286	-5,3%
Volume acheté en gros	4 924	4 322	-12,2%
Volume vendu en gros	7 966	5 838	-26,7%
Volume consommé autorisé	1 799 528	1 705 747	-5,2%
Rendement IDM (%)	57,03	57,02	-0,01

**Détail des volumes pris en compte dans les besoins réseaux :**

<b>Volumes consommés et non comptabilisés (m3)</b>	<b>36 080</b>
Essai des poteaux d'incendie	2 330
Manœuvres incendie	10 000
Consommation sans comptage	17 000
Chasse d'eau sur le réseau s'assainissement	6 750
<b>Volumes utilisés pour les besoins des services (m3)</b>	<b>29 364</b>
Nettoyage des réservoirs	12 073
Désinfection après travaux	351
Purges des antennes	6 990
Autres consommations pour raison de service	2 250
Analyseurs de chlore / analyseur en ligne	7 700
<b>Total</b>	<b>65 444</b>

Soit **65 444 m<sup>3</sup>** non comptabilisés autorisés estimés en **2020**.

**3-4- Indices linéaires de pertes**

- **Indice linéaire de pertes en réseau** = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365

Avec volume mis en distribution = volume produit + volume acheté en gros – volume vendu en gros

Et volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

L'indice linéaire de pertes du syndicat Gave et Baïse est estimé à **3,85 m<sup>3</sup>/km/j**. Il s'agit d'un chiffre élevé pour un réseau rural comme celui du Syndicat. Cet indicateur traduit le rendement hydraulique médiocre du réseau. Il est en légère baisse par rapport à l'exercice 2019.

	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	3 164 694	2 997 286	-5,3%
Volume acheté en gros	4 924	4 322	-12,2%
Volume vendu en gros	7 966	5 838	-26,7%
Volume mis en distribution	3 161 652	2 995 770	-5,2%
Volume consommé autorisé	1 799 528	1 705 747	-5,2%
Linéaire du réseau	916	918	0,2%
Indice linéaire de pertes (en m <sup>3</sup> /km/j)	4,07	3,85	-4,9%

- **Indice linéaire des volumes non-comptés** = (volume mis en distribution – volume comptabilisé) / (linéaire réseau x 365)

L'indice linéaire des volumes non-comptés est lui estimé à **4,05 m<sup>3</sup>/km/j**.

	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	3 164 694	2 997 286	-5 ,3%
Volume acheté en gros	4 924	4 322	-12,2%
Volume vendu en gros	7 966	5 838	-26,7%
Volume mis en distribution	3 161 652	2 995 770	-5,2%
Volume consommé	1 799 528	1 705 747	-5,2%
Linéaire du réseau	916	918	0,2%
Indice linéaire de volume non compté	4,27	4,05	-5,1%

Cet indicateur de performance est l'indicateur de référence dans le contrat de délégation de service public. Il fait l'objet d'objectifs contractuels annuels définis à l'article 24.2 du contrat de délégation du service public.

Pour l'exercice **2020**, l'objectif contractuel fixé à **5,00 m<sup>3</sup>/km/j** a été atteint.

### 3-5- Qualité de l'eau

Dans le but de fournir une eau de qualité tout au long de l'année et en tous points du réseau, l'exploitant met en place des contrôles d'auto-surveillance qui s'ajoutent aux contrôles sanitaires de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Les prélèvements effectués subissent des analyses physico-chimiques et bactériologiques. Le bilan des analyses réalisées en **2020** est le suivant :

#### Synthèse des analyses sur l'eau point de mise en distribution

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	12	12	100	0	0	-
Physico-chimique	12	12	100	12	12	100
Nombre total d'échantillons	12	12	100	12	12	100

#### Commentaire sur l'eau point de mise en distribution

100% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

## Synthèse des analyses sur l'eau distribuée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	52	52	100	0	0	0
Physico-chimique	52	52	100	0	0	0
Nombre total d'échantillons	52	52	100	0	0	0

100% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

### Commentaire sur l'eau distribuée

Le bilan des analyses détaillées de l'Agence Régionale de Santé figure en annexe 1.

Le taux de conformité des analyses microbiologiques (contrôle sanitaire) est de **100 %**.

Le taux de conformité des analyses physico-chimiques (contrôle sanitaire) est de **100 %**.

**L'eau distribuée en 2020 a été de bonne qualité.**

## 3-7- Qualité du service rendu

### 3-7-1- Fuites

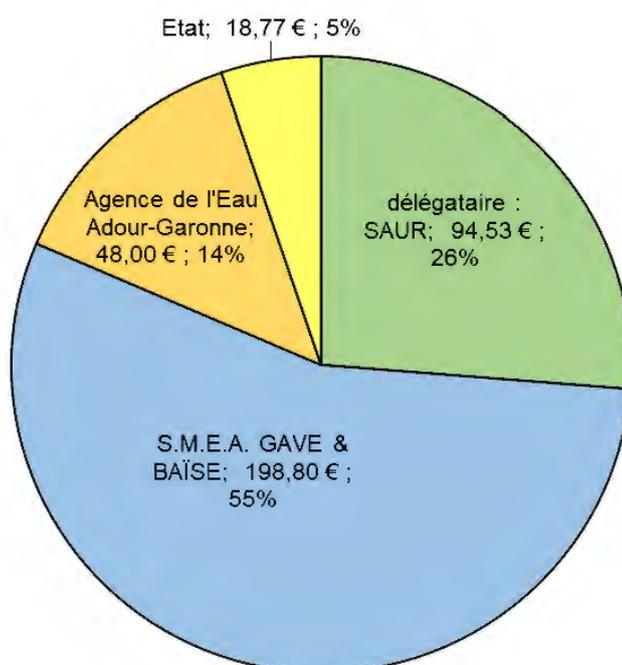
Le nombre de fuites annuelles est un indicateur qui permet d'évaluer la qualité du réseau ainsi que du service rendu à l'utilisateur. Ce critère est particulièrement important pour le S.M.E.A. Gave et Baïse particulièrement touché par les nombreuses fuites présentes sur son réseau. Pour preuve, on dénombre **224 fuites** réparées sur le Syndicat pour la seule année **2020** (165 fuites sur conduites et 99 fuites sur branchements). Le nombre de fuites en 2020 est en baisse par rapport à 2019 (301 fuites).

Ces fuites conduisent parfois à des manques d'eau ou encore à des interruptions de service non-programmées. De plus, elles nécessitent parfois des interventions susceptibles d'endommager la voirie.

## IV – Les indicateurs financiers

### 4-1- Les chiffres clefs

	2019	2020	2021
Part fixe S.M.E.A. GAVE & BAÏSE (€/an)	25,00 €	26,00 €	26,60 €
Part S.M.E.A. GAVE & BAÏSE consommation (€/m <sup>3</sup> )	1,41 €	1,44 €	1,49 €
Part SAUR abonnement 15 mm (€/an)	38,95 €	39,63 €	39,86 €
Part SAUR consommation 1 à 25 m <sup>3</sup> (€/m <sup>3</sup> )	0,2485 €	0,2528 €	0,2543 €
Part SAUR consommation 26 à 500 m <sup>3</sup> (€/m <sup>3</sup> )	0,5022 €	0,5110 €	0,5140 €
Part SAUR consommation > à 500 m <sup>3</sup> (€/m <sup>3</sup> )	0,6626 €	0,6742 €	0,6783 €
Part Agence de l'Eau - Préservation ressources (€/m <sup>3</sup> )	0,0600 €	0,0700 €	0,0700 €
Part Agence de l'Eau - Lutte contre pollution (€/m <sup>3</sup> )	0,3300 €	0,3300 €	0,3300 €
montant facture 120 m <sup>3</sup> TTC du service public d'eau potable	352,23 €	360,07 €	367,61 €
évolution N/N-1 facture 120 m <sup>3</sup> AEP	1,9%	2,2%	2,1%
prix au m <sup>3</sup> TTC du service public d'eau potable	2,94 €	3,00 €	3,06 €



Parts respectives de la facture du service public d'eau potable en 2020 pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>

#### 4-1-1- Le prix du m<sup>3</sup>

Prix moyen au m<sup>3</sup> = prix TTC d'une facture type pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> en 2020 / 120  
= 360,10 / 120  
= **3,00 €**

En moyenne en **2020**, le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable distribuée par le réseau public intercommunal du S.M.E.A. Gave et Baïse est de **3,00 €**.

L'exploitant SAUR reçoit 26 % du montant de la facture, le S.M.E.A GAVE & BAÏSE 55 %.  
14 % reviennent à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et 5 % à l'Etat (TVA).

#### 4-1-2- Décomposition du prix du service public de distribution d'eau potable

- **part du délégataire SAUR** : rémunère les charges d'exploitation du service (entretien, surveillance, maintenance, réparations, renouvellement de certains équipements, service clientèle). Cette part revient à SAUR, son tarif étant fixé par la convention de délégation de service public en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et jusqu'au 30 juin 2021. L'évolution des tarifs chaque année est déterminée par une formule d'actualisation contractuelle.
- **Part du S.M.E.A. GAVE & BAÏSE** : rémunère les charges de fonctionnement du syndicat et surtout les investissements sur les infrastructures intercommunales de production et de distribution d'eau potable (renouvellements des canalisations, sécurisation de la production et de la distribution, réhabilitation d'ouvrages). Elle revient au Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement GAVE ET BAÏSE, dont le Comité Syndical (72 délégués) fixe le tarif chaque année par délibération.
- **Redevances Agence de l'Eau Adour-Garonne** : Les redevances "Préservation des Ressources" et "Lutte contre la Pollution" sont perçues par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dont le Conseil d'Administration vote les tarifs chaque année. Ces redevances permettent à l'Agence de verser des subventions aux collectivités sur les projets d'infrastructures éligibles. **Cf. annexe 2**
- **Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.)** : taxe perçue par l'Etat. Son taux est de 5,5 %.

#### 4-1-3- Versements « solidarité »

L'association « Eau Vive » est bénéficiaire des versements du syndicat à la hauteur de 3 000 € par an. Cela représente environ 0,0018 € par m<sup>3</sup> facturé à l'abonné.

L'association Eau Vive met en œuvre et finance des projets d'alimentation en eau potable en faveur des populations du SENEGAL, du BURKINA FASO, du MALI et du NIGER.

#### 4-2- Fiches tarifs types

Figurent ci-après 2 spécimens de factures respectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et au 1<sup>er</sup> janvier 2021 du service public d'eau potable du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse.

Vos Contacts :

**Accueil :** Avenue Charles Moureu  
64150 MOURENX  
De 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 les lundi et  
vendredi.

**Téléphone :** 05 81 31 85 00  
Du lundi au vendredi de 8h à 18h.

**Dépannage 24h/24 :** 05 81 91 35 00

**SPECIMEN**  
01 Janvier 2020

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*

**Courrier :** TSA 20005  
64239 LESCAR CEDEX

51

DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

NOM DU CLIENT  
\*\*\*\*\*

Distribution de l'eau :

**SMEAGB**

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC 69,24 €  
Consommation TTC 290,83 €  
**Total facture TTC 360,07 €**

soit 0,0024 €/Litre

**360,07 €**

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	information
	Numéro	Diamètre					
MOURENX	E101A641382X	015 mm				120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>						<b>120</b>	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Distribution de l'eau</b>	301,70 € HT <b>318,29 € TTC</b>	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Syndicale	Année 2020					26,00	5,50
Abonnement part SAUR	Année 2020					39,63	5,50
Consommation part Syndicale	Année 2020		120	1,4400	172,80		5,50
Consommation part SAUR	Année 2020	1 à 25	25	0,2528	6,32		5,50
		26 à 120	95	0,5110	48,55		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	Année 2020		120	0,0700	8,40		5,50

Organismes publics		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Organismes publics</b>	39,60 € HT <b>41,78 € TTC</b>	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	Année 2020		120	0,3300	39,60		5,50

<b>Total Facture</b>	<b>360,07 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 341,30 €  
TVA sur les débits : 18,77 €

**ABONNEMENT**

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

**CONSOMMATION**

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

**ORGANISMES PUBLICS**

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L. 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Vos Contacts :

**Accueil :** Avenue Charles Moureu  
64150 MOURENX  
De 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 les lundi et  
vendredi.

**Téléphone :** 05 81 31 85 00  
Du lundi au vendredi de 8h à 18h.

**Dépannage 24h/24 :** 05 81 91 35 00

**SPECIMEN**  
01 Janvier 2021

**Courier :** TSA 20005  
64239 LESCAR CEDEX

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*

51

DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

NOM DU CLIENT  
\*\*\*\*\*

Distribution de l'eau :

**SMEAGB**

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	70,11 €	
Consommation TTC	297,50 €	soit 0,0025 €/Litre
<b>Total facture TTC</b>	<b>367,61 €</b>	
	<b>367,61 €</b>	

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
MOURENX	E10IA641382X	015 mm				120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>						<b>120</b>	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Distribution de l'eau</b>	308,85 € HT	<b>325,83 € TTC</b>	m3	m3	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Syndicale	Année 2021					26,60	5,50
Abonnement part SAUR	Année 2021					39,86	5,50
Consommation part Syndicale	Année 2021		120	1,4900	178,80		5,50
Consommation part SAUR	Année 2021	1 à 25	25	0,2543	6,36		5,50
		26 à 120	95	0,5140	48,83		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	Année 2021		120	0,0700	8,40		5,50

Organismes publics		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Organismes publics</b>	39,60 € HT	<b>41,78 € TTC</b>	m3	m3	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	Année 2021		120	0,3300	39,60		5,50

<b>Total Facture</b>	<b>367,61 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 348,45 €  
TVA sur les débits : 19,16 €

**ABONNEMENT**

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

**CONSOMMATION**

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L. 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

**ORGANISMES PUBLICS**

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

## V – Compte d'affermage

Ci-dessous figure le compte annuel de résultat d'exploitation du délégataire du service public SAUR pour l'exercice 2020 :

<b>SAUR</b>	15/04/2021
<b>COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION</b>	
<b>ANNEE 2020</b>	
(en application du décret du 14 mars 2005)	
<b>GESTION DU SERVICE EAU POTABLE</b>	
Région	<b>SUD-OUEST</b>
Centre	<b>AQUITAINE PYRENEES</b>
Département	<b>PYRENEES-ATLANTIQUES</b>
Collectivité	<b>SYNDICAT GAVE ET BAISE EAU</b>

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2019	Année 2020	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>		4 746,3	4 580,6	-3,5
Exploitation du service		1 420,5	1 342,0	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		3 180,0	3 089,0	
Travaux attribués à titre exclusif		117,7	124,7	
Produits accessoires		28,1	24,9	
<b>CHARGES</b>		5 264,3	5 077,3	-3,6
Personnel		698,5	635,2	
Energie électrique		144,2	172,5	
Achats d'eau		4,1	3,2	
Produits de traitement		12,2	3,1	
Analyses		16,4	14,9	
Sous-traitance, matières et fournitures		211,1	215,3	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		63,8	57,9	
<b>Autres dépenses d'exploitation</b>		<b>285,3</b>	<b>306,8</b>	
- Télécommunications, poste et télégestion		21,4	23,3	
- Engins et véhicules		144,0	137,7	
- Informatique		73,8	94,1	
- Assurances		13,0	12,1	
- Locaux		20,5	23,1	
- Divers		13,7	16,5	
Contribution des services centraux et recherche		163,1	159,9	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		3 180,0	3 089,0	
- Part collectivité		2 650,0	2 548,0	
- Autres organismes publics		530,0	541,0	
<b>Charges relatives aux renouvellements</b>		<b>340,1</b>	<b>334,2</b>	
- Pour garantie de continuité du service		34,4	20,0	
- Programme contractuel		27,9	28,7	
- Fonds contractuel		277,8	285,5	
<b>Charges relatives aux investissements contractuels</b>		<b>35,6</b>	<b>35,6</b>	
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)		35,6	35,6	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé		27,6	24,2	
Charges relatives investissements du domaine privé		18,8	23,0	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		63,4	2,5	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>-518,0</b>	<b>-496,7</b>	<b>4,1</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>-518,0</b>	<b>-496,7</b>	<b>4,1</b>

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

## VI – Etat de la dette du service eau potable

La durée théorique d'extinction de la dette du service eau potable (P153.2 - service de l'eau potable) est de **8,6 ans**.

<b>AEP</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Epargne de gestion	1 988 182	2 077 441
Autofinancement brut	1 565 474	1 677 734
Autofinancement net	507 394	564 455
Encours total de la dette au 31/12	14 448 398	14 385 118
<b>Flux sur dette</b>	<b>74,5%</b>	<b>72,8%</b>
<b>Durée d'extinction dette</b>	<b>9,2</b>	<b>8,6</b>

## VII - Compte administratif du service eau potable

Figure ci-après le compte administratif du service eau potable pour l'exercice 2020 :

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
  - avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section d'exploitation	A 2 021 962,33	G 2 995 439,53	G-A +973 477,20
	Section d'investissement	B 3 018 786,67	H 3 254 933,65	H-B +236 146,98

<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section d'exploitation (002)	C	I 1 017 398,65	
	Report en section d'investissement (001)	D 12 500,18	J	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		5 053 249,18 <small>P= A+B+C+D</small>	7 267 771,83 <small>Q= G+H+I+J</small>	+2 214 522,65 <small>= Q-P</small>

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)</b>	Section d'exploitation	E	K	
	Section d'investissement	F 1 947 062,00	L 394 130,00	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F 1 947 062,00	= K+L 394 130,00	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	= A+C+E 2 021 962,33	= G+I+K 4 012 838,18	+1 990 875,85
	Section d'investissement	= B+D+F 4 978 348,85	= H+J+L 3 649 063,65	-1 329 285,20
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 7 000 311,18	= G+H+I+J+K+L 7 661 901,83	+661 590,65

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		E	K
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 1 947 062,00	L 394 130,00
	Op. Equip. n°22 TRAVAUX PROGRAMME	1 779 582,00	252 252,00
	Op. Equip. n°23 TRAVAUX HORS PROGRAMME	159 986,00	141 878,00
	Op. Equip. n°25 SIEGE DU SYNDICAT	5 363,00	
	Op. Equip. n°30 SECURISATION CHAMP CAPTANT	2 131,00	

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telle qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre à 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	220 100,00	160 557,97			59 542,03
012	Charges de personnel et frais assimilés	524 500,00	517 528,01			6 971,99
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	84 700,00	68 067,06			16 632,94
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>829 300,00</b>	<b>746 153,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>83 146,96</b>
66	Charges financières	403 753,00	209 598,28	190 108,45		4 046,27
67	Charges exceptionnelles	12 000,00	3 907,66			8 092,34
68	Dotations aux amortissements, dépréc.					
022	Dépenses imprévues	45 900,00				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>1 290 953,00</b>	<b>959 658,98</b>	<b>190 108,45</b>	<b>0,00</b>	<b>141 185,57</b>
023	Virement à la section d'investissement (	1 925 827,00				
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	875 208,00	872 194,90			3 013,10
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. d'exp					
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>2 801 035,00</b>	<b>872 194,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 928 840,10</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 091 988,00</b>	<b>1 831 853,88</b>	<b>190 108,45</b>	<b>0,00</b>	<b>2 070 025,67</b>
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges		34,44			-34,44
70	Vente de produits finis, prestations de s	2 889 000,00	2 797 128,35			91 871,65
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante	15 600,00	17 565,75			-1 965,75
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>2 904 600,00</b>	<b>2 814 728,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>89 871,46</b>
76	Produits financiers	50,00	63,54			-13,54
77	Produits exceptionnels	2 000,00	12 709,82			-10 709,82
78	Reprises sur amortissements, dépréc. &					
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>2 906 650,00</b>	<b>2 827 501,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>79 148,10</b>
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)	167 940,00	167 937,63			2,37
043	Opé. ordre intérieur de la sect. d'exp.(					
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>167 940,00</b>	<b>167 937,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,37</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 074 590,00</b>	<b>2 995 439,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>79 150,47</b>
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 017 398,65				

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	4 532 127,00	1 547 809,13	1 947 062,00	1 037 255,87
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>4 532 127,00</b>	<b>1 547 809,13</b>	<b>1 947 062,00</b>	<b>1 037 255,87</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	1 113 280,00	1 113 279,66		0,34
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	24 667,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 137 947,00</b>	<b>1 113 279,66</b>	<b>0,00</b>	<b>24 667,34</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	100 000,00	10 247,05		89 752,95
	<b>Total des dépenses réelles d'invest.</b>	<b>5 770 074,00</b>	<b>2 671 335,84</b>	<b>1 947 062,00</b>	<b>1 151 676,16</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	167 940,00	167 937,63		2,37
041	Opérations patrimoniales	621 752,00	179 513,20		442 238,80
	<b>Total des dépenses d'ordre d'invest.</b>	<b>789 692,00</b>	<b>347 450,83</b>	<b>0,00</b>	<b>442 241,17</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 559 766,00</b>	<b>3 018 786,67</b>	<b>1 947 062,00</b>	<b>1 593 917,33</b>
	<b>Pour information</b>				
	<b>D 001</b>	<b>12 500,18</b>			
	<b>Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement reçues	1 044 819,00	587 871,43	394 130,00	62 817,57
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	1 050 000,00	1 050 000,00		
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 094 819,00</b>	<b>1 637 871,43</b>	<b>394 130,00</b>	<b>62 817,57</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 106)				
106	Réserves	332 909,00	332 908,18		0,82
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières	621 752,00	222 198,89		399 553,11
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>954 661,00</b>	<b>555 107,07</b>	<b>0,00</b>	<b>399 553,93</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	100 000,00	10 247,05		89 752,95
	<b>Total des recettes réelles d'invest.</b>	<b>3 149 480,00</b>	<b>2 203 225,55</b>	<b>394 130,00</b>	<b>552 124,45</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	1 925 827,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	875 208,00	872 194,90		3 013,10
041	Opérations patrimoniales	621 752,00	179 513,20		442 238,80
	<b>Total des recettes d'ordre d'invest.</b>	<b>3 422 787,00</b>	<b>1 051 708,10</b>	<b>0,00</b>	<b>2 371 078,90</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 572 267,00</b>	<b>3 254 933,65</b>	<b>394 130,00</b>	<b>2 923 203,35</b>
	<b>Pour information</b>				
	<b>R 001</b>	<b>0,00</b>			
	<b>Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>B1</b>

**1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	160 557,97		160 557,97
012	Charges de personnel et frais assimilés	517 528,01		517 528,01
014	Atténuations de produits			
60	<i>Chapitre 60</i>			
65	Autres charges de gestion courante	68 067,06		68 067,06
66	Charges financières	399 706,73		399 706,73
67	Charges exceptionnelles	3 907,66		3 907,66
68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions		872 194,90	872 194,90
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>		<b>1 149 767,43</b>	<b>872 194,90</b>	<b>2 021 962,33</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>2 021 962,33</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues		167 937,63	167 937,63
14	<i>Provisions réglementées</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	1 113 279,66		1 113 279,66
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement	1 547 809,13		1 547 809,13
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières		179 513,20	179 513,20
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers	10 247,05		10 247,05
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>2 671 335,84</b>	<b>347 450,83</b>	<b>3 018 786,67</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>12 500,18</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 031 286,85</b>
---	---------------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>B2</b>

**2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
013	Atténuations de charges	34,44		34,44
60	<i>Chapitre 60</i>			
70	Vente de produits finis, prestations de services,	2 797 128,35		2 797 128,35
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Production immobilisée</i>			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	17 565,75		17 565,75
76	Produits financiers	63,54		63,54
77	Produits exceptionnels	12 709,82	167 937,63	180 647,45
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
<b>Recettes d'exploitation - Total</b>		<b>2 827 501,90</b>	<b>167 937,63</b>	<b>2 995 439,53</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 017 398,65</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>4 012 838,18</b>
---	---------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement reçues	587 871,43		587 871,43
14	<i>Provisions réglementées</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	1 050 000,00		1 050 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours		179 513,20	179 513,20
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières	222 198,89		222 198,89
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		872 194,90	872 194,90
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers	10 247,05		10 247,05
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>1 870 317,37</b>	<b>1 051 708,10</b>	<b>2 922 025,47</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>332 908,18</b>
------------------------------------	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 254 933,65</b>
---	---------------------

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>220 100,00</b>	<b>160 557,97</b>			<b>59 542,03</b>
604	Achats études, presta de services, équ	15 000,00	24 558,85			-9 558,85
6061	Fournitures non stockables (eau, éner	9 000,00	6 872,60			2 127,40
6063	Fournitures d'entretien et de petit équ	5 000,00	10 731,42			-5 731,42
6064	Fournitures administratives	8 000,00	3 680,78			4 319,22
6066	Carburants	10 000,00	4 218,13			5 781,87
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00				1 000,00
613	Locations, droits de passage & servitu	14 000,00	12 139,74			1 860,26
61521	Bâtiments publics	30 000,00	23 600,22			6 399,78
61528	Autres	1 000,00	2 340,00			-1 340,00
6155	Sur biens mobiliers	10 000,00	5 328,27			4 671,73
6156	Maintenance	5 000,00	5 349,83			-349,83
616	Primes d'assurances	25 500,00	22 372,70			3 127,30
617	Etudes et recherches	10 000,00	4 349,17			5 650,83
618	Divers	18 000,00	5 682,20			12 317,80
622	Rémunérations d'intermédiaires et ho	10 000,00	1 133,80			8 866,20
623	Publicité, publications, relations publique	5 000,00	5 271,40			-271,40
624	Transport de biens et transports colle	200,00	38,06			161,94
625	Déplacements, missions et réceptions	18 000,00	4 817,86			13 182,14
626	Frais postaux et de télécommunication	20 000,00	13 891,02			6 108,98
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	1 350,00			1 650,00
628	Divers	1 200,00	1 627,92			-427,92
635	Autres impôts, taxes & vers. assimilés (a	1 200,00	1 204,00			-4,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assim</b>	<b>524 500,00</b>	<b>517 528,01</b>			<b>6 971,99</b>
6410	Rémunérations du personnel	357 000,00	361 136,42			-4 136,42
6450	Charges de sécurité sociale et de prév	100 500,00	99 704,40			795,60
647	Autres charges sociales	15 000,00	11 656,40			3 343,60
648	Autres charges de personnel	52 000,00	45 030,79			6 969,21
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>					
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>84 700,00</b>	<b>68 067,06</b>			<b>16 632,94</b>
653	Indem. & frais mission & formation des é	39 000,00	36 013,46			2 986,54
6541	Créances admises en non-valeur	500,00				500,00
6542	Créances éteintes	200,00				200,00
658	Charges diverses de gestion courante	45 000,00	32 053,60			12 946,40
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>		<b>829 300,00</b>	<b>746 153,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>83 146,96</b>
<b>(a) = 011 + 012 + 014 + 65</b>						
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>403 753,00</b>	<b>209 598,28</b>	<b>190 108,45</b>		<b>4 046,27</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	419 135,00	419 133,39			1,61
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE					
	ICNE de l'exercice N	190 154,00		190 108,45		45,55
	ICNE de l'exercice N-1	-209 536,00	-209 535,11			-0,89
6615	Intérêts des comptes courants & de dépô	4 000,00				4 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>12 000,00</b>	<b>3 907,66</b>			<b>8 092,34</b>
673	Titres annulés (sur excercices antérieur	4 000,00	907,66			3 092,34
6742	Subventions exceptionnelles d'équipem	5 000,00				5 000,00
6743	Subventions exceptionnelles de fonct	3 000,00	3 000,00			
<b>68</b>	<b>Dotations aux amortissements, dépr</b>					
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilé</b>					
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>45 900,00</b>				

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> = a + b + c + d + e + f		1 290 953,00	959 658,98	190 108,45	0,00	95 285,57

023	Virement à la section d'investissement	1 925 827,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entr	875 208,00	872 194,90			3 013,10
675	Valeurs comptables des éléments d'ac	3 000,00				3 000,00
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles &	872 208,00	872 194,90			13,10
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 801 035,00</b>	<b>872 194,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 013,10</b>
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>2 801 035,00</b>	<b>872 194,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 013,10</b>

<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION = DEPENSES REELLES + D'ORDRE</b>		<b>4 091 988,00</b>	<b>1 831 853,88</b>	<b>190 108,45</b>	<b>0,00</b>	<b>98 298,67</b>
---	--	---------------------	---------------------	-------------------	-------------	------------------

Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00
--	------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112**

Montant des ICNE de l'exercice	190 108,45
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-209 535,11
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-19 426,66

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges		34,44		-34,44
6459	Remb. sur charges Sécurité Sociale et		34,44		-34,44
<b>70</b>	<b>Vente de produits finis, prestations d</b>	<b>2 889 000,00</b>	<b>2 797 128,35</b>		<b>91 871,65</b>
7011	Eau	2 700 000,00	2 657 128,35		42 871,65
708	Produits des activités annexes	189 000,00	140 000,00		49 000,00
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>				
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>15 600,00</b>	<b>17 565,75</b>		<b>-1 965,75</b>
752	Revenus des immeubles	400,00	400,00		
7588	Autres	15 200,00	17 165,75		-1 965,75
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>2 904 600,00</b>	<b>2 814 728,54</b>	<b>0,00</b>	<b>89 871,46</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>50,00</b>	<b>63,54</b>		<b>-13,54</b>
7688	Autres	50,00	63,54		-13,54
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>2 000,00</b>	<b>12 709,82</b>		<b>-10 709,82</b>
773	Mandats annulés ou atteints déchéanc		10 209,82		-10 209,82
775	Produits des cessions d'éléments d'ac	2 000,00	2 500,00		-500,00
<b>78</b>	<b>Reprises sur amortissements, dépré</b>				
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>2 906 650,00</b>	<b>2 827 501,90</b>	<b>0,00</b>	<b>79 148,10</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert ent</b>	<b>167 940,00</b>	<b>167 937,63</b>		<b>2,37</b>
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cp	167 940,00	167 937,63		2,37
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la</b>				
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>167 940,00</b>	<b>167 937,63</b>	<b>0,00</b>	<b>2,37</b>
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION = RECETTES REELLES + D'ORDRE</b>		<b>3 074 590,00</b>	<b>2 995 439,53</b>	<b>0,00</b>	<b>79 150,47</b>
<b>Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>1 017 398,65</b>			

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (hors				
21	Immobilisations corporelles (hors o				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours (hors op				
	Op. Eq. n°22 TRAVAUX PROGRAMM	3 665 956,00	1 011 311,86	1 779 582,00	875 062,14
	Op. Eq. n°23 TRAVAUX HORS PROGR	396 828,00	183 176,90	159 986,00	53 665,10
	Op. Eq. n°24 ACQUISITION MOBILIE	10 000,00	9 240,43		759,57
	Op. Eq. n°25 SIEGE DU SYNDICAT	291 786,00	284 215,88	5 363,00	2 207,12
	Op. Eq. n°26 TERRAINS	100 000,00	2 510,00		97 490,00
	Op. Eq. n°27 ACQUISITION VEHICULE	25 000,00	24 383,00		617,00
	Op. Eq. n°29 MATERIEL ET PRESTATI	28 000,00	27 081,46		918,54
	Op. Eq. n°30 SECURISATION CHAM	2 557,00		2 131,00	426,00
	Op. Eq. n°31 UPEP MUTUALISEE D	12 000,00	5 889,60		6 110,40
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>4 532 127,00</b>	<b>1 547 809,13</b>	<b>1 947 062,00</b>	<b>1 037 255,87</b>
10	Dotations, fonds divers et reserves				
13	Subventions d'investissement reçu				
16	Emprunts et dettes assimilés	1 113 280,00	1 113 279,66		0,34
1641	Emprunts en euros	1 113 280,00	1 113 279,66		0,34
18	Compte de liaison : affectation (BA,				
26	Participations et créances ratt. à de				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	24 667,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 137 947,00</b>	<b>1 113 279,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,34</b>
4581	Op. Cpt. Tiers n°2020 POSE ET RENO	100 000,00	10 247,05		89 752,95
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>100 000,00</b>	<b>10 247,05</b>	<b>0,00</b>	<b>89 752,95</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>5 770 074,00</b>	<b>2 671 335,84</b>	<b>1 947 062,00</b>	<b>1 127 009,16</b>

040	Opération d'ordre transfert entre se	167 940,00	167 937,63		
	Reprise sur autofinancement antér	167 940,00	167 937,63		2,37
1391	Subv. d'équipement	167 940,00	167 937,63		2,37
041	Opérations patrimoniales	621 752,00	179 513,20		442 238,80
2762	Créances sur transf.de droits à déduc	621 752,00	179 513,20		442 238,80
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>789 692,00</b>	<b>347 450,83</b>	<b>0,00</b>	<b>442 241,17</b>

<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE</b>	<b>6 559 766,00</b>	<b>3 018 786,67</b>	<b>1 947 062,00</b>	<b>1 569 250,33</b>
---	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	12 500,18
--	-----------

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement reçu	1 044 819,00	587 871,43	394 130,00	62 817,57
131	Subventions d'équipement	1 044 819,00	587 871,43	394 130,00	62 817,57
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1	1 050 000,00	1 050 000,00		
1641	Emprunts en euros	1 050 000,00	1 050 000,00		
20	Immobilisations incorporelles (sf 2				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 094 819,00</b>	<b>1 637 871,43</b>	<b>394 130,00</b>	<b>62 817,57</b>
10	Dotations, fonds divers et reserves	332 909,00	332 908,18		0,82
1064	Réserves règlementées	700,00	700,00		
1068	Autres réserves	332 209,00	332 208,18		0,82
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA,				
26	Participations et créances ratt. à de				
27	Autres immobilisations financières	621 752,00	222 198,89		399 553,11
2762	Créances sur transf.de droits à déduc	621 752,00	222 198,89		399 553,11
<b>Total des recettes financières</b>		<b>954 661,00</b>	<b>555 107,07</b>	<b>0,00</b>	<b>399 553,93</b>
4582	Op. Cpt. Tiers n°2020 POSE ET RENO	100 000,00	10 247,05		89 752,95
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>100 000,00</b>	<b>10 247,05</b>	<b>0,00</b>	<b>89 752,95</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>3 149 480,00</b>	<b>2 203 225,55</b>	<b>394 130,00</b>	<b>552 124,45</b>

021	Virement de la section de fonctionn	1 925 827,00			
040	Opérations d'ordre de transfert ent	875 208,00	872 194,90		3 013,10
211	Terrains	3 000,00			3 000,00
2805	Concessions & droits similaires, bre	2 765,00	2 764,00		1,00
2813	Constructions	32 390,00	32 388,66		1,34
28156	Matériel spécifique d'exploitation	813 140,00	813 133,97		6,03
281756	Matériel spécifique d'exploitation	7 588,00	7 584,57		3,43
2818	Autres immobilisations corporelles	16 325,00	16 323,70		1,30
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>2 801 035,00</b>	<b>872 194,90</b>	<b>0,00</b>	<b>3 013,10</b>
041	Opérations patrimoniales	621 752,00	179 513,20		442 238,80
2315	Installation, matériel et outillage techniq	621 752,00	179 513,20		442 238,80
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>3 422 787,00</b>	<b>1 051 708,10</b>	<b>0,00</b>	<b>445 251,90</b>

<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE</b>	<b>6 572 267,00</b>	<b>3 254 933,65</b>	<b>394 130,00</b>	<b>997 376,35</b>
---	---------------------	---------------------	-------------------	-------------------

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00
--	------

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° 22**

**LIBELLE : TRAVAUX PROGRAMME**

Chap. / Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
<b>DEPENSES</b>		<b>3 665 956,00</b>	<b>A 1 011 311,86</b>	<b>1 779 582,00</b>	<b>875 062,14</b>	<b>B 4 835 532,46</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 665 956,00	1 011 311,86	1 779 582,00	875 062,14	4 835 532,46
2315	Installation, matériel et outillage technique	3 665 956,00	1 011 311,86	1 779 582,00	875 062,14	4 835 532,46

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>686 016,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>252 252,00</b>	<b>433 764,00</b>	<b>D 0,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	686 016,00	0,00	252 252,00	433 764,00	0,00
131	Subventions d'équipement	686 016,00		252 252,00	433 764,00	
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-1 011 311,86	D-B	-4 835 532,46

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° 23**

**LIBELLE : TRAVAUX HORS PROGRAMME**

Chap. / Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations		
<b>DEPENSES</b>		<b>396 828,00</b>	<b>A</b>	<b>183 176,90</b>	<b>159 986,00</b>	<b>53 665,10</b>	<b>B</b>	<b>482 350,80</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	396 828,00		183 176,90	159 986,00	53 665,10		482 350,80
2315	Installation, matériel et outillage technique	396 828,00		183 176,90	159 986,00	53 665,10		482 350,80

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations		
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>358 803,00</b>	<b>C</b>	<b>0,00</b>	<b>141 878,00</b>	<b>216 925,00</b>	<b>D</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	358 803,00		0,00	141 878,00	216 925,00		0,00
131	Subventions d'équipement	358 803,00		0,00	141 878,00	216 925,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-183 176,90	D-B	-482 350,80

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

## CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° 24

## LIBELLE : ACQUISITION MOBILIER

Chap. / Art.	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
<b>DEPENSES</b>		10 000,00	A 9 240,43	0,00	759,57	B 9 240,43
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	9 240,43	0,00	759,57	9 240,43
218	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	9 240,43		759,57	9 240,43
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00	
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-9 240,43	D-B	-9 240,43

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

## CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° 25

## LIBELLE : SIEGE DU SYNDICAT

Chap. / Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
<b>DEPENSES</b>		<b>291 786,00</b>	<b>A 284 215,88</b>	<b>5 363,00</b>	<b>2 207,12</b>	<b>B 351 894,26</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 271,85	0,00	-1 271,85	1 271,85
2156	Matériel spécifique d'exploitation		420,85		-420,85	420,85
218	Autres immobilisations corporelles		851,00		-851,00	851,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	291 786,00	282 944,03	5 363,00	3 478,97	350 622,41
2313	Constructions	291 786,00	282 944,03	5 363,00	3 478,97	348 810,41
	Autres (2315)					1 812,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 0,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-284 215,88	D-B	-351 894,26

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

## CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° 26

## LIBELLE : TERRAINS

Chap. / Art.	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
<b>DEPENSES</b>		<b>100 000,00</b>	<b>A 2 510,00</b>	<b>0,00</b>	<b>97 490,00</b>	<b>B 5 437,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	100 000,00	2 510,00	0,00	97 490,00	5 437,00
211	Terrains	100 000,00	2 510,00		97 490,00	5 437,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 0,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-2 510,00	D-B	-5 437,00

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

## CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° 27

## LIBELLE : ACQUISITION VEHICULES

Chap. / Art.	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
<b>DEPENSES</b>		<b>25 000,00</b>	<b>A 24 383,00</b>	<b>0,00</b>	<b>617,00</b>	<b>B 68 932,10</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	25 000,00	24 383,00	0,00	617,00	68 932,10
218	Autres immobilisations corporelles	25 000,00	24 383,00		617,00	68 932,10
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 0,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-24 383,00	D-B	-68 932,10

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

## CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° 29

## LIBELLE : MATERIEL ET PRESTATIONS INFORMATIQUES

Chap. / Art.	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
<b>DEPENSES</b>		<b>28 000,00</b>	<b>A 27 081,46</b>	<b>0,00</b>	<b>918,54</b>	<b>B 52 187,62</b>
20	Immobilisations incorporelles	7 300,00	7 139,02	0,00	160,98	15 431,02
2051	Concessions et droits assimilés	7 300,00	7 139,02		160,98	15 431,02
21	Immobilisations corporelles	20 700,00	19 942,44	0,00	757,56	36 756,60
218	Autres immobilisations corporelles	20 700,00	19 942,44		757,56	36 756,60
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 0,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-27 081,46	D-B	-52 187,62

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° 30****LIBELLE : SECURISATION CHAMP CAPTANT**

Chap. / Art.	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations		
<b>DEPENSES</b>		2 557,00	A	0,00	2 131,00	426,00	B	574,50
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	2 557,00		0,00	2 131,00	426,00		574,50
2315	Installation, matériel et outillage technique	2 557,00		0,00	2 131,00	426,00		574,50

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations		
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	-574,50

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° 31**  
**LIBELLE : UPEP MUTUALISEE D'ARTIGUELOUVE**

Chap. / Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
<b>DEPENSES</b>		12 000,00	A 5 889,60	0,00	6 110,40	B 862 957,31
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 470,83
	Autres (218)					1 470,83
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	12 000,00	5 889,60	0,00	6 110,40	861 486,48
2315	Installation, matériel et outillage technique	12 000,00	5 889,60	0,00	6 110,40	592 654,98
	Autres (2313)					268 831,50

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-5 889,60	D-B	-862 957,31

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A1.1</b>

**A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2020	Montant des tirages 2020	Montant des remboursements 2020		Encours restant dû au 31/12/2020
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
<b>51921 - Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement</b>						
Néant						
<b>51928 - Autres avances de trésorerie</b>						
Néant						
<b>51931 - Lignes de trésorerie</b>		<b>400 000,00</b>				
9620333094	23/04/2020	400 000,00				
<b>51932 - Lignes de trésorerie liées à un emprunt</b>						
Néant						
<b>5194 - Billet de trésorerie</b>						
Néant						
<b>5198 - Autres crédits de trésorerie</b>						
Néant						
<b>519 - Crédits de trésorerie (total)</b>		<b>400 000,00</b>				

(1) Circulaire n°NOR : INTB8900071C du 22/02/1989;

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amo- rtisse- ment (7)	Possi- bilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>														
Néant														
<b>164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)</b>					<b>22 874 374,20</b>									
1641 Emprunts en euros					22 874 374,20									
00003108592B	CREDIT FONCIER DE FRANCE			25/02/2015	1 000 000,00	F	EURIBOR	2,80	2,80	EUR	S	P	N	A-1
0022825/001	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL			01/03/2001	573 777,31	F		5,38	5,38	EUR	A	P	N	A-1
0157262001	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	20/04/2001		01/02/2002	133 392,89	F		5,79	5,79	EUR	A	P	N	A-1
0206602001	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	20/09/2002		01/02/2003	220 000,00	F		4,84	4,84	EUR	A	P	N	A-1
0232516001	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	17/09/2004		01/02/2005	360 000,00	F		4,69	4,69	EUR	A	P	N	A-1
02363 000200410 02	CREDIT MUTUEL MIDI ATLANTIQUE	17/04/2008		30/06/2013	250 000,00	F		4,71	4,71	EUR	A	P	N	A-1
02363 000200410 04	CREDIT MUTUEL MIDI ATLANTIQUE	24/04/2014		05/03/2018	800 000,00	F		1,45	1,45	EUR	S	P	N	A-1
02363 000200410 05	CREDIT MUTUEL MIDI ATLANTIQUE	28/06/2018		10/03/2019	900 000,00	F		1,57	1,57	EUR	S	P	N	A-1
20200109	CAISSE D'EPARGNE	15/03/2002		15/03/2003	300 000,00	F		5,48	5,48	EUR	A	P	N	A-1
20300195	CAISSE D'EPARGNE	14/03/2003		15/02/2004	500 000,00	F		4,50	4,50	EUR	A	P	N	A-1
20400199	CAISSE D'EPARGNE	30/06/2004		01/02/2005	400 000,00	F		4,55	4,55	EUR	A	P	N	A-1
20700148	CAISSE D'EPARGNE	06/04/2007		01/02/2008	1 650 000,00	F		4,18	4,18	EUR	S	P	N	A-1
363135	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	24/04/2015		10/01/2016	250 000,00	F		1,92	1,92	EUR	S	P	N	A-1
50584939801	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	28/09/2001		03/05/2002	137 204,00	F		5,65	5,65	EUR	A	P	N	A-1
51011358216	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	19/09/2003		19/02/2004	300 000,00	F		4,58	4,58	EUR	A	P	N	A-1
51018964650	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	01/07/2005		01/07/2006	500 000,00	F		3,90	3,90	EUR	A	P	N	A-1
51029025021	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	30/03/2006		13/04/2007	650 000,00	F		3,68	3,68	EUR	A	P	N	A-1
51056104674	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	17/04/2008		10/03/2009	800 000,00	F		5,07	5,07	EUR	S	P	N	A-1
51068670785	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	17/04/2008		10/04/2010	1 300 000,00	F		4,55	4,55	EUR	S	P	N	A-1

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amo- rtisse- ment (7)	Possi- bilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
51082807276	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	17/04/2008		05/02/2012	500 000,00	F		4,57	4,57	EUR	S	P	N	A-1
5954649	CAISSE D'EPARGNE	24/04/2020		05/03/2021	1 050 000,00	F		1,06	1,06	EUR	S	P	N	A-1
8507892	CAISSE D'EPARGNE	17/04/2008		05/05/2009	800 000,00	F		5,54	5,54	EUR	A	P	N	A-1
8898955	CAISSE D'EPARGNE	17/04/2008		05/02/2012	1 000 000,00	F		4,39	4,39	EUR	A	P	N	A-1
9048136	CAISSE D'EPARGNE	17/04/2008		25/01/2013	600 000,00	F		4,58	4,58	EUR	A	P	N	A-1
9765892	CAISSE D'EPARGNE	24/04/2014		05/02/2017	1 500 000,00	F		1,52	1,52	EUR	S	P	N	A-1
9847594	CAISSE D'EPARGNE	07/10/2016		01/07/2017	1 700 000,00	F		1,12	1,12	EUR	S	P	N	A-1
CO7687	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	17/04/2008		30/09/2013	1 000 000,00	C		3,75	3,75	EUR	T	P	N	A-1
CO8515	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	24/04/2014		04/01/2016	1 450 000,00	F		1,82	1,82	EUR	S	P	N	A-1
MON268995EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL			01/09/2010	487 500,00	F		3,92	3,92	EUR	T	P	N	A-1
MON268996EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL			01/09/2010	162 500,00	F		2,99	2,99	EUR	T	P	N	A-1
MON268997EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL			01/01/2011	350 000,00	F		4,03	4,03	EUR	A	P	N	A-1
MON526002EUR	LA BANQUE POSTALE	08/04/2019		01/06/2020	1 250 000,00	F		1,47	1,47	EUR	A	P	N	A-1
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>														
Néant														
<b>167 Emprunts et dettes assorties de conditions partic. (Total)</b>														
Néant														
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)</b>														
1687 Autres dettes														
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>22 874 374,20</b>									

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amo- rtisse- ment (7)	Possi- bilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2020											
	Cou ver ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2020	Durée résiduelle (en an- nées)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>												
Néant												
<b>164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)</b>				<b>14 385 118,13</b>				<b>1 113 279,66</b>	<b>419 133,39</b>		<b>190 108,45</b>	
1641 Emprunts en euros				14 385 118,13				1 113 279,66	419 133,39		190 108,45	
00003108592B	N			649 184,68	8,99	F	EURIBOR	2,80	62 607,67	19 494,98	6 311,52	
0022825/001	N				0,00	F		5,38	48 827,73	2 973,61		
0157262001	N			10 535,57	0,99	F		5,79	9 958,91	1 186,63	557,48	
0206602001	N			31 298,02	1,99	F		4,84	14 573,84	2 220,20	1 384,38	
0232516001	N			96 741,84	3,99	F		4,69	21 538,79	5 547,36	4 146,49	
02363 000200410 02	N			138 097,39	6,99	F		4,71	16 341,68	7 274,08	3 252,20	
02363 000200410 04	N			694 227,76	17,00	F		1,45	35 768,01	10 455,75	3 215,62	
02363 000200410 05	N			822 130,90	17,69	F		1,57	39 238,99	13 370,09	3 943,95	
20200109	N			45 073,59	1,99	F		5,48	20 796,12	3 609,66	1 955,44	
20300195	N			103 022,02	2,99	F		4,50	31 426,50	6 050,18	4 056,49	
20400199	N			107 869,72	3,99	F		4,55	24 098,61	6 004,56	4 485,43	
20700148	N			737 110,07	6,99	F		4,18	88 937,16	33 609,00	12 752,41	
363135	N			196 152,52	14,99	F		1,92	11 184,95	3 927,45	1 778,45	
50584939801	N			10 659,54	0,99	F		5,65	10 089,49	1 172,32	396,49	
51011358216	N			61 416,61	2,99	F		4,58	18 705,86	3 669,61	2 430,02	
51018964650	N			162 338,23	4,99	F		3,90	28 904,70	7 458,47	3 148,01	
51029025021	N			243 242,03	5,99	F		3,68	35 655,62	10 263,43	6 390,24	
51056104674	N			417 368,12	7,99	F		5,07	41 373,87	22 740,37	6 465,73	
51068670785	N			729 507,28	8,99	F		4,55	64 293,35	35 394,81	7 376,13	
51082807276	N			329 171,45	10,99	F		4,57	22 587,18	15 820,22	6 059,04	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2020											
	Cou ver ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2020	Durée résé- duelle (en an- nées)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
5954649	N			1 050 000,00	20,00	F		1,06				3 555,41
8507892	N			412 274,80	7,99	F		5,54	40 124,58	25 062,93		14 909,46
8898955	N			643 398,57	10,99	F		4,39	43 964,71	32 237,34		27 241,67
9048136	N			415 075,47	11,99	F		4,58	25 087,79	21 347,92		18 733,16
9765892	N			1 235 199,58	16,00	F		1,52	67 711,27	19 547,91		7 562,17
9847594	N			1 429 233,34	16,50	F		1,12	78 444,93	16 666,97		7 959,24
CO7687	N			710 208,75	12,74	C		3,75	43 533,59	28 118,94		
CO8515	N			1 135 882,46	14,99	F		1,82	65 121,88	21 926,55		10 503,79
MON268995EUR	N			278 697,87	9,66	F		3,92	23 769,14	11 510,14		880,07
MON268996EUR	N			89 229,99	9,66	F		2,99	8 006,37	2 818,15		214,92
MON268997EUR	N			204 987,00	9,99	F		4,03	16 389,33	8 921,47		8 238,03
MON526002EUR	N			1 195 782,96	19,00	F		1,47	54 217,04	18 732,29		10 205,01
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>												
Néant												
<b>167 Emprunts et dettes assorties de conditions partic. (Total)</b>												
Néant												
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)</b>												
1687 Autres dettes												
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>14 385 118,13</b>					<b>1 113 279,66</b>	<b>419 133,39</b>		<b>190 108,45</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2020											
	Cou ver ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2020	Durée résiduelle (en an- nées)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau " détail des opérations de couverture ".

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A1.3</b>

**A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2020 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/2020(9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL ( )														
TOTAL ( )														
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
NEANT														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
NEANT														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
NEANT														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
NEANT														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
NEANT														
TOTAL (E)														
Autres types de structure (F)														
NEANT														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A1.3</b>

**A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2020 (3)	Type d'in- dices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/20 20(9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
--	--------------------------------------	----------------	--	-------------------------------	------------------------	---------------------------------------	------------------------	------------------------	--------------------------	---	--	--	--	--

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2020 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dûs au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 768.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A1.4</b>

**A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structures							
<b>(A) Taux simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nb produits	31					
	% de l'encours	100,00 %	%	%	%	%	%
	Montant en euros	14 385 118,13					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2020 après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2020	Date de fin du contrat	Organisme cocontractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>													
Néant													
<b>Taux variable simple (total)</b>													
Néant													
<b>Taux complexe (total) (2)</b>													
Néant													
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

**A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768			
<b>Taux fixe (total)</b>										
Néant										
<b>Taux variable simple (total)</b>										
Néant										
<b>Taux complexe (total) (2)</b>										
Néant										
<b>Total</b>										

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b>	<b>A1.6</b>

**A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN**

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date du refinan- cement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 31/12/2020	Capital réaménagé
	Année	Profil (5)				
<b>Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)</b>						
NEANT						
<b>Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)</b>						
NEANT						

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b>	<b>A1.6</b>

**EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
		Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dûs au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dûs au titre du contrat d'échange éventuel comptabilisés à l'article 668.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N</b>	<b>A1.7</b>

**A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de sous-critption du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amort. et périodicité de rembt (6)		Capital restant dû au 31/12/2020	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Cont. initial	Cont. renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié							Contrat initial	Contrat renégocié (5)
				Type taux (3)	Index (4)			Taux act.	Type taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Néant																			
<b>TOTAL</b>												<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Inscrire les emprunts renégociés à la date du vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b> <b>AUTRES DETTES</b>	<b>A1.8</b>

**A1.8 - AUTRES DETTES**

<b>LIBELLES</b>	<b>Montant initial de la dette</b>	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>Dettes restantes</b>
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A2 A3.1 A3.2</b>

**A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>		<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 1 000,00 €		11/12/2018
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>
Linéaire	batiments durables autres que les ouvrages AEP	50
Linéaire	logiciels	3
Linéaire	matériel informatique	3
Linéaire	meublier	3
Linéaire	ouvrages et canalisations d'AEP	50
Linéaire	subventions d'équipement	50
Linéaire	voitures	5

**A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

<b>Nature de la provision ou de la dépréciation</b>	<b>Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)</b>	<b>Date de constitution</b>	<b>Montant des provisions et dépréciations constituées au 31/12/2020</b>	<b>Montant total des provisions et dépréciations constituées</b>	<b>Reprises inscrites au budget de l'exercice</b>	<b>SOLDE</b>
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>Prov. réglementées et amort. dérogatoires</b>						
NEANT						
<b>Prov. pour risques et charges (2)</b>						
NEANT						
<b>Provision pour dépréciation (2)</b>						
NEANT						
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
<b>Prov. pour risques et charges (2)</b>						
NEANT						
<b>Provision pour dépréciation (2)</b>						

IV - ANNEXES					IV	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b> <b>ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS</b> <b>ETALEMENT DES PROVISIONS</b>					<b>A2</b> <b>A3.1</b> <b>A3.2</b>	
NEANT						
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

#### A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/2020	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner
NEANT						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B</b>		<b>1 305 887,00</b>	<b>1 281 217,29</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>1 113 280,00</b>	<b>1 113 279,66</b>
1641	Emprunts en euros	1 113 280,00	1 113 279,66
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>192 607,00</b>	<b>167 937,63</b>
1391	Subv. d'équipement	167 940,00	167 937,63
020	Dépenses imprévues	24 667,00	

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>1 281 217,29</b>	<b>1 947 062,00</b>	<b>12 500,18</b>	<b>3 240 779,47</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b</b>		<b>3 419 787,00</b>	<b>III 1 094 393,79</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>621 752,00</b>	<b>222 198,89</b>
2762	Créances sur transf.de droits à déduction de	621 752,00	222 198,89
<b>Ressources propres internes (b)(2)</b>		<b>2 798 035,00</b>	<b>872 194,90</b>
2805	Concessions & droits	2 765,00	2 764,00
2813	Constructions	32 390,00	32 388,66
28156	Matériel spécifique d'exploitation	813 140,00	813 133,97
281756	Matériel spécifique d'exploitation	7 588,00	7 584,57
2818	Autres immobilisations corporelles	16 325,00	16 323,70
021	Virement de la section d'exploitation	1 925 827,00	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>1 094 393,79</b>	<b>394 130,00</b>		<b>332 208,18</b>	<b>1 820 731,97</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 3 240 779,47</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 1 820 731,97</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (6) -1 420 047,50</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET DES RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.1.1</b>

**Service de distribution de l'eau : SERVICE GENERAL  
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**

**A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES**

<b>DEPENSES - MANDATS EMIS</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>160 557,97</b>
604	Achats études, presta de services, équip & travaux	24 558,85
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	6 872,60
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	10 731,42
6064	Fournitures administratives	3 680,78
6066	Carburants	4 218,13
613	Locations, droits de passage & servitudes diverses	12 139,74
61521	Bâtiments publics	23 600,22
61528	Autres	2 340,00
6155	Sur biens mobiliers	5 328,27
6156	Maintenance	5 349,83
616	Primes d'assurances	22 372,70
617	Etudes et recherches	4 349,17
618	Divers	5 682,20
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 133,80
623	Publicité, publications, relations publiques	5 271,40
624	Transport de biens et transports collectifs	38,06
625	Déplacements, missions et réceptions	4 817,86
626	Frais postaux et de télécommunications	13 891,02
627	Services bancaires et assimilés	1 350,00
628	Divers	1 627,92
635	Autres impôts, taxes & vers. assimilés (admin. impôts)	1 204,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>517 528,01</b>
6410	Rémunérations du personnel	361 136,42
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyances	99 704,40
647	Autres charges sociales	11 656,40
648	Autres charges de personnel	45 030,79
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>68 067,06</b>
653	Indem. & frais mission & formation des élus	36 013,46
658	Charges diverses de gestion courante	32 053,60
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>399 706,73</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	419 133,39
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>3 907,66</b>
673	Titres annulés (sur excercices antérieurs)	907,66
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	3 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux amortissements, dépréc. &amp; provisions</b>	
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>1 149 767,43</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>872 194,90</b>
6811	Dot. aux amort. des immo. incorporelles & corporelles	872 194,90
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de</b>	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>872 194,90</b>
<b>D 002</b>		
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>		<b>2 021 962,33</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET DES RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.1.1</b>

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article	Libellé	Montant

## A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article	Libellé	Montant
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>34,44</b>
6459	Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	34,44
<b>70</b>	<b>Vente de produits finis, prestations de services,</b>	<b>2 797 128,35</b>
7011	Eau	2 657 128,35
708	Produits des activités annexes	140 000,00
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>17 565,75</b>
752	Revenus des immeubles	400,00
7588	Autres	17 165,75
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>63,54</b>
7688	Autres	63,54
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>12 709,82</b>
773	Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	10 209,82
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	2 500,00
<b>78</b>	<b>Reprises sur amortissements, dépréc. &amp; provisions</b>	
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>2 827 501,90</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>167 937,63</b>
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	167 937,63
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de</b>	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>167 937,63</b>
<b>R 002</b>		<b>1 017 398,65</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		<b>4 012 838,18</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET DES RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.1.2</b>

Service de distribution de l'eau : SERVICE GENERAL  
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles (hors op.)	
21	Immobilisations corporelles (hors op.)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors op.)	
23	Immobilisations en cours (hors op.)	
	Op. Eq. n°22 TRAVAUX PROGRAMME	1 011 311,86
	Op. Eq. n°23 TRAVAUX HORS PROGRAMME	183 176,90
	Op. Eq. n°24 ACQUISITION MOBILIER	9 240,43
	Op. Eq. n°25 SIEGE DU SYNDICAT	284 215,88
	Op. Eq. n°26 TERRAINS	2 510,00
	Op. Eq. n°27 ACQUISITION VEHICULES	24 383,00
	Op. Eq. n°29 MATERIEL ET PRESTATIONS INFORMATIQUES	27 081,46
	Op. Eq. n°31 UPEP MUTUALISEE D'ARTIGUELOUVE	5 889,60
10	Dotations, fonds divers et reserves	
13	Subventions d'investissement reçues	
16	Emprunts et dettes assimilés	1 113 279,66
1641	Emprunts en euros	1 113 279,66
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	
26	Participations et créances ratt. à des particip.	
27	Autres immobilisations financières	
4581	Op. Cpt. Tiers n°2020 POSE ET RENOU POTEAUX INCENDIE 2020	10 247,05
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 671 335,84</b>
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<b>167 937,63</b>
1391	<i>Subv. d'équipement</i>	167 937,63
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<b>179 513,20</b>
2762	<i>Créances sur transf. de droits à déduction de TVA</i>	179 513,20
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>347 450,83</b>
	<b>D 001</b>	<b>12 500,18</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>3 031 286,85</b>

**A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

RECETTES - TITRES EMIS		
Article	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement reçues	587 871,43
131	Subventions d'équipement	587 871,43
16	Emprunts et dettes assimilés	1 050 000,00
1641	Emprunts en euros	1 050 000,00
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
10	Dotations, fonds divers et reserves	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET DES RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.1.2</b>

<b>RECETTES - TITRES EMIS</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
<b>106</b>	<b>Réserves</b>	<b>332 908,18</b>
1064	Réserves règlementées	700,00
1068	Autres réserves	332 208,18
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation (BA, régie)</b>	
<b>26</b>	<b>Participations et créances ratt. à des particip.</b>	
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>222 198,89</b>
2762	Créances sur transf. de droits à déduction de TVA	222 198,89
<b>4582</b>	<b>Op. Cpt. Tiers n°2020 POSE ET RENOUEMENT POTEAUX INCENDIE 2020</b>	<b>10 247,05</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>2 203 225,55</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>872 194,90</b>
2805	Concessions & droits similaires, brevets, licences.	2 764,00
2813	Constructions	32 388,66
28156	Matériel spécifique d'exploitation	813 133,97
281756	Matériel spécifique d'exploitation	7 584,57
2818	Autres immobilisations corporelles	16 323,70
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>179 513,20</b>
2315	Installation, matériel et outillage techniques	179 513,20
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>1 051 708,10</b>
<b>R 001</b>		
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		<b>3 254 933,65</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A6</b>
<b>DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A7</b>

**A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'état.	Date de la délib.	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amort. de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							
	NEANT						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A6 A7</b>

**A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

<b>N° de l'op. : 2020</b>		<b>Intitulé de l'op. : POSE ET RENOU POTEAUX INCENDIE 2020</b>			<b>Date de délibération : .../.../.....</b>	
CHAPITRE	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits à annuler	
DEPENSES 4581		100 000,00	10 247,05		89 752,95	10 247,05
NEANT						
Annulations sur dépenses (c) (6)						
Dépenses nettes (a - c)		100 000,00	10 247,05		89 752,95	10 247,05
RECETTES 4582		100 000,00	10 247,05		89 752,95	10 247,05
NEANT						
Annulations sur recettes (d) (3)						
Recettes nettes (b - d)		100 000,00	10 247,05		89 752,95	10 247,05

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A8.3</b>

**A8.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

<b>Produit des cessions</b>		<b>Réalisations</b>
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	2 500,00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	1 532 413,05
Provisions pour garanties d'emprunts	D	
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>1 532 413,05</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>2 827 501,90</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I/II * 100</b>	<b>54,20</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2020</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2020**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>ADMINISTRATIVE</b>		<b>3,00</b>		<b>3,00</b>			
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 1ERE CL.	C	2,00		2,00			
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00		1,00			
<b>TECHNIQUE</b>		<b>7,00</b>		<b>7,00</b>			
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CL.	C	1,00		1,00			
INGENIEUR PRINCIPAL	A	2,00		2,00			
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	4,00		4,00			
<b>EMPLOIS NON CITES (5)</b>							
NEANT							
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>10,00</b>		<b>10,00</b>			

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présente toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présente toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un

agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présente la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2020</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2020 (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2020	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>						
NEANT						
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>						
NEANT						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...),

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2° : emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3° : emploi de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil,

lorsque la quotité du temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose

à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE  
L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
NEANT			
<b>TOTAL GENERAL</b>			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C4</b>

(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)

#### 1 - BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	TOTAL (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	4 091 988,00	2 021 962,33		2 021 962,33
RECETTES	4 091 988,00	4 012 838,18		4 012 838,18
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	6 572 267,00	3 031 286,85	1 947 062,00	4 978 348,85
RECETTES	6 572 267,00	3 254 933,65	394 130,00	3 649 063,65

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et des restes à réaliser

#### 2 - BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budgets)

##### EU SMEA GAVE ET BAISE / 20008094300034

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	TOTAL (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	2 002 157,00	1 095 136,28		1 095 136,28
RECETTES	2 002 157,00	1 868 967,15		1 868 967,15
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	2 291 213,00	1 429 259,82	200 443,00	1 629 702,82
RECETTES	2 291 213,00	1 376 164,68	186 897,00	1 563 061,68

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et des restes à réaliser

##### SPANC SMEA GAVE ET BAISE / 20008094300026

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	TOTAL (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	357 049,00	132 788,82		132 788,82
RECETTES	357 049,00	238 729,55		238 729,55
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et des restes à réaliser

#### 3 - PRESENTATION AGREGEE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	TOTAL (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	6 451 194,00	3 249 887,43		3 249 887,43
RECETTES	6 451 194,00	6 120 534,88		6 120 534,88
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	8 863 480,00	4 460 546,67	2 147 505,00	6 608 051,67
RECETTES	8 863 480,00	4 631 098,33	581 027,00	5 212 125,33
<b>TOTAL AGREGÉ DES DEPENSES</b>	<b>15 314 674,00</b>	<b>7 710 434,10</b>	<b>2 147 505,00</b>	<b>9 857 939,10</b>
<b>TOTAL AGREGÉ DES RECETTES</b>	<b>15 314 674,00</b>	<b>10 751 633,21</b>	<b>581 027,00</b>	<b>11 332 660,21</b>

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et des restes à réaliser



# ANNEXES

## **Annexe 1 – Bilan de la qualité de l'eau potable distribuée établi par l'A.R.S.**

# QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

## RAPPORT ANNUEL 2020

Unité de Gestion et d'Exploitation :

**SMEA GAVE ET BAISE**

*Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement ( SISE-Eaux )*

# SOMMAIRE

- 1 - Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine
- 2 - Organisation de l'alimentation en eau de(s) unité(s) de distribution
- 3 - Situation administrative des captages
- 4 - Indicateur d'avancement de la protection de la ressource
- 5 - Caractéristiques qualitatives par paramètres mesurés sur l'eau distribuée
- 6 - Bilan de la qualité des eaux distribuées
- 7 - Liste des dépassements des limites et des références de qualité mesurés
- 8 - Bilan de la qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion - années
- 9 - Conclusion sanitaire par unité de distribution
- 10 - Recommandations pour l'unité de gestion
- 11 - Liste des sigles

# 1 - Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

## **La qualité bactériologique**

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux. La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire, de par la loi, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Cependant, il est nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages, après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

## **La qualité physico-chimique**

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium, et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur ou la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites, et ammoniacale) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques pathogènes particuliers, notamment, pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des teneurs supérieures peuvent entraîner des pathologies (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de la consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la teneur en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 µS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

## **L'organisation du contrôle sanitaire**

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence et le type des visites et des analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont fonction de l'origine et de la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par les Laboratoires des Pyrénées et des Landes.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les services sanitaires sont informés des mesures prises pouvant aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables.

Un bilan de qualité est établi annuellement et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant.

## **Information des usagers**

Ce bilan annuel adressé par l'ARS doit être affiché à la mairie des communes desservies et publié au recueil des actes administratifs dans les communes de plus de 3500 habitants.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyse doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS et qui est à joindre à la facture d'eau.

De plus, en cas de risque particulier pour la santé lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant. L'exploitant doit également l'assurer pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyse du contrôle sanitaire est accessible sur le site Internet du ministère chargé de la santé à l'adresse <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau> . Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse [https://carto.atlasante.fr/1/ars\\_metropole\\_udi\\_infactories.map](https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infactories.map) .

## **Recommandations générales de consommation**

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de n'utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après une période recommandée d'une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante que la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années cinquante pour les canalisations du réseau de distribution interne de l'habitation et jusque dans les années soixante pour les branchements publics. A ce titre, il a été demandé aux PRPDE de remplacer les branchements publics en plomb, et ce à l'échéance du 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la teneur en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 55°C minimum et à 50°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure, de vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, de nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

## **Les normes de qualité de l'eau de consommation**

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences :

### **Les limites de qualité**

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques telles que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques aromatiques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

**L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité**

### **Les références de qualité**

les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux teneurs normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

**L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité**

## 2 - Organisation de l'alimentation en eau

### **Unité de gestion et d'exploitation**

La distribution de l'eau potable est un service public communal mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut être réalisée soit en régie, communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

### **Description sommaire d'un système d'alimentation en eau**

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

#### *1. L'origine de l'eau :*

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

#### *2. La production d'eau*

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau traitée en sortie de station de traitement-production.

Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées, la qualité de l'eau est évaluée au point de mise en distribution, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique.

#### *3. La distribution de l'eau*

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

### **Le bilan annuel de la qualité**

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution.

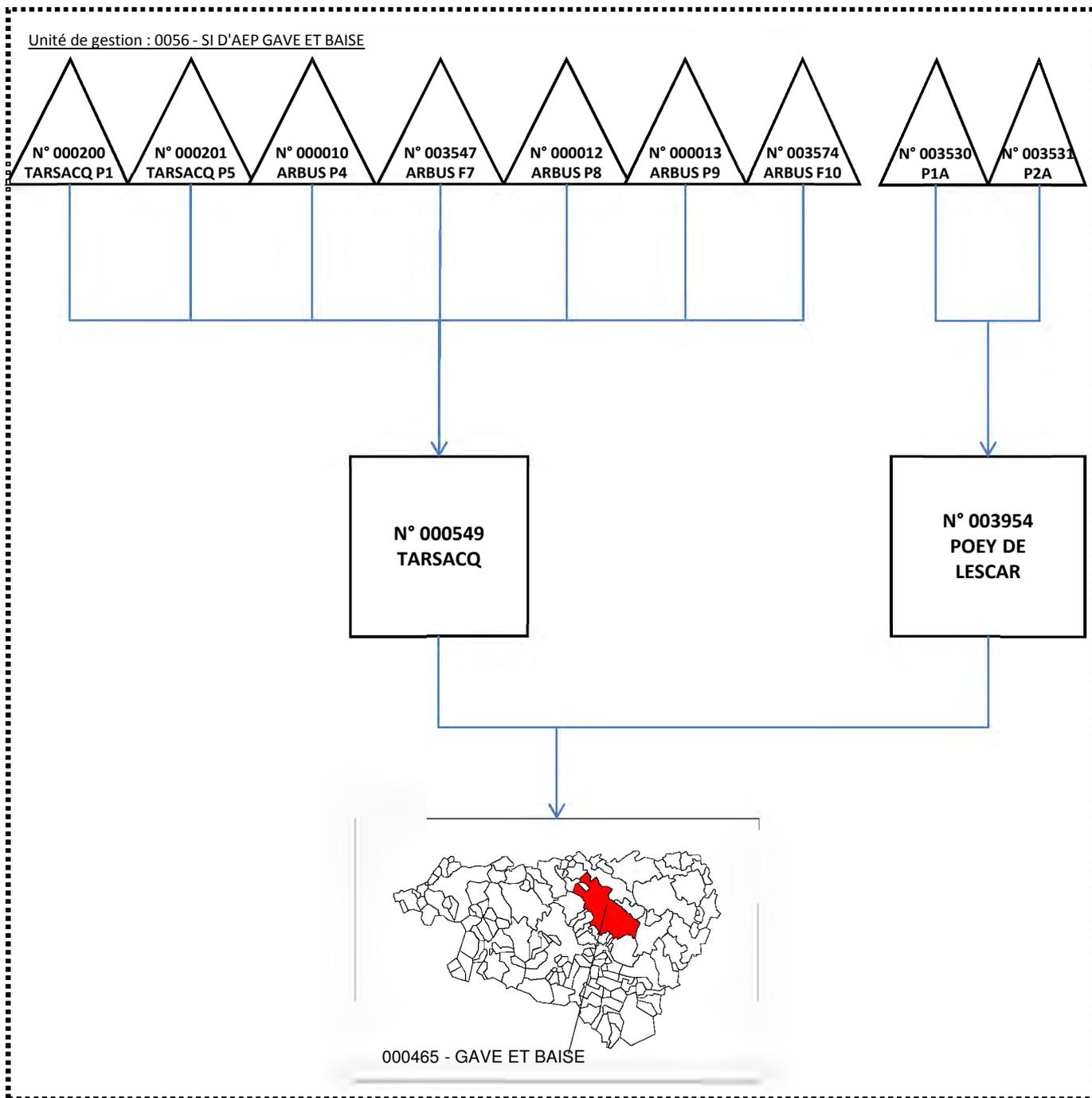
Pour votre unité de gestion le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

**GAVE ET BAISE**

code : 000465

Pour ces unités de distribution, le système d'alimentation en eau est décrit dans les schémas qui suivent.

**UNITE DE DISTRIBUTION: N° 000465 - GAVE ET BAISE**



**Liste des communes desservies :** ABIDOS ABOS ARBUS ARGAGNON ARTIGUELOUVE AUBERTIN BESINGRAND BIRON CARDESSE CASTETIS CUQUERON LACOMMANDE LACQ-AUDEJOS LAGOR LAHOURCADE LAROIN LOUBIENG LUCQ-DE-BEARN MASLACQ MONEIN MONT (ARANCE-GOUZE-LENDRESSE) MOURENX NOGUERES OS-MARSILLON PARBAYSE PARDIES-MONEIN SAINT-FAUST SARPOURENX SAUVELADE TARSACQ VIELLESEGURE

**Légende:** N°: Numéro d'installation - ▲ Captage - □ Station de traitement production - □ Unité de distribution

### 3 - Situation administrative des captages

#### **Rappels réglementaires :**

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont définis lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet et que les documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Le tableau ci-dessous, résume la position administrative des captages du département alimentant l'unité de gestion.

#### **Gestionnaire du ou des captages : SMEA GAVE ET BAISE**

Descriptif du ou des captages			Situation administrative			
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP
ARBUS F10	FORAGE	ARBUS	10293X0175	01/02/2009	19/06/2014	14/08/2014
ARBUS F7	FORAGE	ARBUS	10293X0174	01/02/2009	19/06/2014	14/08/2014
ARBUS F7BIS (NON EQUIPE)	FORAGE (Projet)	ARBUS	10293X0236	01/02/2009	19/06/2014	14/08/2014
ARBUS P4	PUITS	ARBUS	10293X0036	01/02/2009	19/06/2014	14/08/2014
ARBUS P8	PUITS	ARBUS	10293X0038	01/02/2009	19/06/2014	14/08/2014
ARBUS P9	PUITS	ARBUS	10293X0039	01/02/2009	19/06/2014	14/08/2014
P1A	PUITS	ARTIGUELOUVE	10293X0234	21/10/2013	21/07/2016	24/08/2016
P2A	PUITS	ARTIGUELOUVE	10293X0235	21/10/2013	21/07/2016	24/08/2016
TARSACQ P1	PUITS	TARSACQ	10293X0004	01/02/2009	19/06/2014	14/08/2014
TARSACQ P5	PUITS	TARSACQ	10293X0035	01/02/2009	19/06/2014	14/08/2014

## 4 - Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est demandé en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

**Règles de calcul :** La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0 % Aucune action
- 20 % Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier recevable déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

**Au delà de 80 % l'appréciation de l'indicateur d'avancement est de la compétence du maître d'ouvrage.**

La collectivité doit mettre en œuvre une surveillance effective du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

### Gestionnaire du ou des captages : SMEA GAVE ET BAISE

Nom	Commune d'implantation	Code BRGM	Arrêté DUP	Indice protection	Débit m3/j	Indice pondéré (*)	Indice consolidé / UGE (**)
ARBUS F10	ARBUS	10293X0175	14/08/2014	0,80	1450	1160	
ARBUS F7		10293X0174	14/08/2014	0,80	1020	816	
ARBUS F7BIS (NON EQUIPE)		10293X0236	14/08/2014	0,80	0	0	
ARBUS P4		10293X0036	14/08/2014	0,80	2560	2048	
ARBUS P8		10293X0038	14/08/2014	0,80	2560	2048	
ARBUS P9		10293X0039	14/08/2014	0,80	3420	2736	
P1A	ARTIGUELOUVE	10293X0234	24/08/2016	0,80	5000	4000	
P2A		10293X0235	24/08/2016	0,80	5000	4000	
TARSACQ P1	TARSACQ	10293X0004	14/08/2014	0,80	2560	2048	
TARSACQ P5		10293X0035	14/08/2014	0,80	3420	2736	
<b>Total : 10</b>					<b>26990</b>	<b>21592</b>	<b>80,0 %</b>

(\*) Indice pondéré : Indice d'avancement du captage X débit du captage

(\*\*) Indice consolidé / UGE : somme des indices pondérés de l'UGE / somme de débits de l'UGE

## 5 - Caractéristiques qualitatives par paramètres mesurés sur l'eau distribuée

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement.

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Non conforme à la  
référence de qualité

Non conforme à la  
limite de qualité

### Unité de distribution : GAVE ET BAISE

Code : 000465

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de dépassement de limite de qualité
		mini	maxi	mini	maxi					
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>										
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					85	0,00		112,00	
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					85	0,00		99,00	
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	85	0,00		0,00	
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			85	0,00		0,00	
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			85	0,00		0,00	
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>										
ASPECT (QUALITATIF)						85	0,00	0,00	0,00	
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	38	0,00	0,00	0,00	
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	47	0,00	0,00	0,00	
ODEUR (QUALITATIF)						85	0,00	0,00	0,00	
SAVEUR (QUALITATIF)						85	0,00	0,00	0,00	
<b>TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU</b>	<b>NFU</b>				<b>2,00</b>	<b>85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,11</b>	<b>2,97</b>	
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>										
TEMPÉRATURE DE L'AIR	°C					81	2,00	18,22	33,00	
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	85	9,00	17,11	25,00	
<b>MINERALISATION</b>										
CALCIUM	mg/L					8	50,50	55,11	58,70	
CHLORURES	mg/L				250,00	24	3,65	5,36	7,44	
CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm			200,00	1100,00	85	287,00	346,23	590,00	
MAGNÉSIUM	mg/L					8	3,19	3,43	3,68	
POTASSIUM	mg/L					8	0,85	0,98	1,17	
SODIUM	mg/L				200,00	8	3,61	4,01	4,32	
SULFATES	mg/L				250,00	24	9,41	11,35	13,40	

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de dépassement de limite de qualité
		mini	maxi	mini	maxi					
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>										
CARBONATES	mg(CO3)/L					8	0,00	0,00	0,00	
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					8	153,00	173,75	196,00	
PH	unité pH			6,50	9,00	85	6,90	7,47	8,00	
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					8	0,00	0,00	0,00	
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					24	12,50	14,24	16,00	
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					24	13,34	15,41	17,20	
<b>FER ET MANGANESE</b>										
FER TOTAL	µg/L				200,00	11	0,00	3,31	12,60	
MANGANÈSE TOTAL	µg/L				50,00	8	0,00	0,00	0,00	
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>										
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	85	0,00	0,00	0,00	
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			24	4,06	5,53	9,11	
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			27	0,00	0,00	0,00	
<b>CHLOROBENZÈNES</b>										
DICHLOROBENZÈNE-1,2	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROBENZÈNE-1,3	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROBENZÈNE-1,4	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
TRICHLORO-1,2,3-BENZÈNE	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
TRICHLORO-1,2,4-BENZÈNE	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
TRICHLORO-1,3,5-BENZÈNE	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
<b>COMP. ORG. VOLATILS &amp; SEMI-VOLATILS</b>										
BENZÈNE	µg/L		1,00			8	0,00	0,00	0,00	
CHLORO-2-TOLUÈNE	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
CHLORO-3-TOLUÈNE	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
CHLORO-4-TOLUÈNE	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de dépassement de limite de qualité
		mini	maxi	mini	maxi					
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>										
3-CHLOROPROPÈNE	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
CHLOROPRÈNE	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L		0,50			11	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROÉTHANE-1,1	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROÉTHANE-1,2	µg/L		3,00			8	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROMÉTHANE	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	µg/L		10,00			8	0,00	0,00	0,00	
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	µg/L		10,00			8	0,00	0,00	0,00	
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	
TRICHLOROÉTHYLÈNE	µg/L		10,00			8	0,00	0,00	0,00	
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUES</b>										
ACÉNAPHTÈNE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	
ANTHRACÈNE	µg/L					3	0,00	0,01	0,01	
BENZANTHRACÈNE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	
BENZO(A)PYRÈNE *	µg/L		0,01			3	0,00	0,00	0,00	
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,01	
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
CHRYSÈNE	µg/L					3	0,00	0,00	0,01	
DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	
FLUORANTHÈNE *	µg/L					3	0,00	0,02	0,03	
FLUORÈNE	µg/L					3	0,00	0,01	0,02	
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,01	
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBSTANCES)	µg/L					3	0,00	0,02	0,03	
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
MÉTHYL(2)FLUORANTHÈNE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	
MÉTHYL(2)NAPHTALÈNE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	
NAPHTALÈNE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	
PHÉNANTRÈNE	µg/L					3	0,00	0,04	0,07	
PYRÈNE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de dépassement de limite de qualité
		mini	maxi	mini	maxi					
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>										
ALUMINIUM TOTAL µg/L	µg/L				200,00	8	0,00	1,44	6,53	
ANTIMOINE	µg/L		5,00			3	0,00	0,00	0,00	
ARSENIC	µg/L		10,00			8	0,86	1,07	1,23	
BARYUM	mg/L				0,70	8	0,01	0,02	0,02	
BORE MG/L	mg/L		1,00			8	0,00	0,00	0,00	
CADMIUM	µg/L		5,00			3	0,00	0,02	0,07	
CHROME TOTAL	µg/L		50,00			3	0,00	0,37	0,58	
CUIVRE	mg/L		2,00		1,00	3	0,02	0,20	0,56	
CYANURES TOTAUX	µg(CN)/L		50,00			8	0,00	0,00	0,00	
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			8	0,00	0,02	0,03	
MERCURE	µg/L		1,00			8	0,00	0,00	0,00	
NICKEL	µg/L		20,00			3	0,00	0,63	1,88	
PLOMB	µg/L		10,00			3	0,56	0,82	1,25	
SÉLÉNIUM	µg/L		10,00			8	0,00	0,00	0,00	

**OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES**

CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	24	0,00	0,27	0,99	0 valeur(s) hors norme
-------------------------	---------	--	--	--	------	----	------	------	------	------------------------

**PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE**

ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					7	0,00	0,01	0,04	
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					7	0,02	0,03	0,03	
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					7	0,00	0,04	0,06	
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					7	0,00	0,00	0,00	
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	7	0,00	0,00	0,00	

**PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...**

ACÉTOCHLORE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
ALACHLORE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
CYMOXANIL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
DIMÉTHÉNAMIDE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
ESA ACÉTOCHLORE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
ESA ALACHLORE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
ESA METAZACHLORE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
MÉTAZACHLORE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
MÉTOLACHLORE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
NAPROPAMIDE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
ORYZALIN	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
OXA ACÉTOCHLORE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
OXA METAZACHLORE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
PROPACHLORE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
TÉBUTAM	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
TOLYLFLUANIDE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de dépassement de limite de qualité
		mini	maxi	mini	maxi					
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>										
2,4-D	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
2,4-MCPA	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
MÉCOPROP	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
TRICLOPYR	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>										
BENFURACARBE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
CARBARYL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
CARBENDAZIME	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
CARBOFURAN	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
FENOXYCARBE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
MÉTHOMYL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
PYRIMICARBE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de dépassement de limite de qualité
		mini	maxi	mini	maxi					
<b>PESTICIDES DIVERS</b>										
ACLONIFEN	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
BENFLURALINE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
BENOXACOR	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
BENTAZONE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
BIFENOX	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
BROMACIL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
CAPTANE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
CHLORMEQUAT	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
CHLOROTHALONIL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
CLOPYRALID	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
CYPRODINIL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
DICHLOBÉNIL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
DIMÉTHOMORPHE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
ETHOFUMÉSATE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
FENPROPIDIN	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
FENPROPIMORPHE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
FIPRONIL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
FLUROCHLORIDONE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
FLUROXYPIR-MEPTYL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
FOLPEL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
GLUFOSINATE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
GLYPHOSATE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
HEXACHLOROÉTHANE (PESTICIDE)	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
IMIDACLOPRIDE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
IPRODIONE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
ISOXAFLUTOLE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
MÉTALAXYLE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
NORFLURAZON	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
OXADIXYL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
OXYFLUORFENE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
PENDIMÉTHALINE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
PROCHLORAZE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
PROCYMIDONE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
PYRIDATE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
PYRIFÉNOX	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
PYRIMÉTHANIL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
TÉBUFÉNOZIDE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
TÉTRACONAZOLE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L		0,50			8	0,00	0,02	0,04	
TRIFLURALINE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
VINCHLOZOLINE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de dépassement de limite de qualité
		mini	maxi	mini	maxi					
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>										
BROMOXYNIL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
DICAMBA	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
DINOTERBE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
IMAZAMÉTHABENZ	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
<b>PESTICIDES ORGANOCHLORES</b>										
ALDRINE	µg/L		0,03			8	0,00	0,00	0,00	
CHLORDANE ALPHA	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
CHLORDANE BÉTA	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
DDT-4,4'	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
DIELDRINE	µg/L		0,03			8	0,00	0,00	0,00	
DIMÉTACHLORE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
ENDOSULFAN ALPHA	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
ENDOSULFAN BÉTA	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
ENDRINE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
HCH GAMMA (LINDANE)	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
HEPTACHLORE	µg/L		0,03			8	0,00	0,00	0,00	
ISODRINE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
ORGANOCHLORÉS TOTAUX	µg/L		0,50			8	0,00	0,00	0,00	
OXADIAZON	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
SOMME DDT, DDD, DDE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
<b>PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES</b>										
CADUSAFOS	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
CHLORFENVINPHOS	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
CHLORMÉPHOS	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
CHLORPYRIPHOS ÉTHYL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
CHLORPYRIPHOS MÉTHYL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
DIAZINON	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
DIMÉTHOATE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
ISOFENVOS	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
MALATHION	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
OMÉTHOATE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
ORGANOPHOSPHORÉS TOTAUX	µg/L		0,50			8	0,00	0,00	0,00	
PARATHION ÉTHYL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
PARATHION MÉTHYL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
PROPARGITE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
TERBUPHOS	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
VAMIDOTHION	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de dépassement de limite de qualité
		mini	maxi	mini	maxi					
<b>PESTICIDES PYRETHRINOIDES</b>										
BIFENTHRINE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
CYPERMÉTHRINE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
DELTAMÉTHRINE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
LAMBDA CYHALOTHRINE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
TEFLUTHRINE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>										
AZOXYSTROBINE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	0 valeur(s) hors norme
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>										
METSULFURON MÉTHYL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
NICOSULFURON	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
RIMSULFURON	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
THIFENSULFURON MÉTHYL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>										
ATRAZINE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,01	
MÉTAMITRONE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
MÉTRIBUZINE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
PROMÉTHRINE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
PROPAZINE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
SIMAZINE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,01	
TERBUTHYLAZIN	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
TERBUTRYNE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
<b>PESTICIDES TRIAZOLES</b>										
AMINOTRIAZOLE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
AZACONAZOLE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
EPOXYCONAZOLE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
FLUDIOXONIL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
FLUSILAZOL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
HEXACONAZOLE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
MYCLOBUTANIL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
PROPICONAZOLE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
TÉBUCONAZOLE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
TRIADIMÉFON	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
<b>PESTICIDES TRICETONES</b>										
MÉSOTRIONE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
SULCOTRIONE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de dépassement de limite de qualité
		mini	maxi	mini	maxi					
<b>PESTICIDES UREES SUBSTITUEES</b>										
CHLORTOLURON	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
DIURON	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
ISOPROTURON	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
LINURON	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
MÉTABENZTHIAZURON	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
MÉTOBROMURON	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
MÉTOXURON	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
MONOLINURON	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	
<b>PLASTIFIANTS</b>										
PHOSPHATE DE TRIBUTYLE	µg/L					8	0,00	0,00	0,00	0 valeur(s) hors norme
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>										
CHLORE LIBRE	mg(Cl <sub>2</sub> )/L					85	0,00	0,17	2,60	1 valeur(s) hors norme
CHLORE TOTAL	mg(Cl <sub>2</sub> )/L					84	0,00	0,19	2,60	1 valeur(s) hors norme
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>										
BROMATES	µg/L		10,00			8	0,00	0,00	0,00	1 valeur(s) hors norme
BROMOFORME	µg/L		100,00			11	0,00	0,69	2,00	1 valeur(s) hors norme
CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L		100,00			11	0,00	1,11	3,54	1 valeur(s) hors norme
CHLOROFORME	µg/L		100,00			11	0,00	0,16	1,12	1 valeur(s) hors norme
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L		100,00			11	0,00	0,46	1,99	1 valeur(s) hors norme
TRIALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L		100,00			11	0,00	2,42	8,65	1 valeur(s) hors norme
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>										
ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	1 valeur(s) hors norme
ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	1 valeur(s) hors norme
ESA METOLACHLORE	µg/L		0,10			8	0,00	0,01	0,03	1 valeur(s) hors norme
OXA ALACHLORE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	1 valeur(s) hors norme
OXA METOLACHLORE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	1 valeur(s) hors norme
TERBUTHYLAZIN DÉSÉTHYL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	1 valeur(s) hors norme
<b>MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE</b>										
AMPA	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	1 valeur(s) hors norme
DDD-2,4'	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	1 valeur(s) hors norme
DDE-2,4'	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	1 valeur(s) hors norme
DDE-4,4'	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	1 valeur(s) hors norme
ENDOSULFAN SULFATE	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	1 valeur(s) hors norme
HEPTACHLORE ÉPOXYDE	µg/L		0,03			8	0,00	0,00	0,00	1 valeur(s) hors norme
HEPTACHLORE ÉPOXYDE CIS	µg/L		0,03			6	0,00	0,00	0,00	1 valeur(s) hors norme
HEPTACHLORE ÉPOXYDE TRANS	µg/L		0,03			6	0,00	0,00	0,00	1 valeur(s) hors norme
IOXYNIL	µg/L		0,10			8	0,00	0,00	0,00	1 valeur(s) hors norme

## 6 - Bilan de la qualité des eaux distribuées

La synthèse est effectuée par unité de distribution. Elle porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette unité et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement.

La qualité de l'eau est examinée à partir de la proportion du nombre d'analyses conformes aux limites de qualité par rapport au nombre total d'analyses.

En fonction de cette proportion une appréciation globale est ensuite portée successivement pour les paramètres bactériologiques et pour les paramètres physico-chimiques.

Pour les unités de distribution sur lesquelles ont été réalisés moins de 10 prélèvements, la qualité bactériologique tient compte des résultats de l'année considérée et des 2 années précédentes.

### Unité de distribution : GAVE ET BAISE

Code : 000465

#### **Qualité bactériologique :**

Nombre de prélèvements :	<b>85</b>	
Nombre de prélèvements non conformes:	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00%</b>

#### **Qualité physico-chimique :**

Nombre de prélèvements :	<b>85</b>	
Nombre de prélèvements non conformes:	<b>0</b>	
Proportion de prélèvements conformes :		<b>100,00%</b>

#### **Appréciation globale de la qualité :**

L'eau distribuée en 2020 peut être qualifiée ainsi :

Pour les paramètres bactériologiques : **Eau de bonne qualité bactériologique**

Pour les paramètres physico-chimiques : **Eau de bonne qualité physico-chimique**

## 7 - Liste des dépassements des limites et des références de qualité mesurés

Sont indiqués ci-dessous les paramètres pour lesquels un dépassement de la limite ou référence de qualité a été observé. Pour chaque unité de distribution sont mentionnés les dépassements mesurés sur le réseau et sur les installations en amont qui l'alimentent.

### GAVE ET BAISE

Code : 000465

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : TARSACQ	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	01/10/2020	2,97 NFU

Nombre de dépassement des références de qualité : 1

## 8 - Bilan de la qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion années

Année	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION : POEY DE LESCAR	
2018	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	1,00
2019	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	12,00
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	12,00
Conformité pour l'installation sur trois ans :		100,00 %
Nombre de Prélèvement :		25,00

Année	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION : TARSACQ	
2018	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	12,00
2019	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	12,00
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	12,00
Conformité pour l'installation sur trois ans :		100,00 %
Nombre de Prélèvement :		36,00

Année	UNITE DE DISTRIBUTION : GAVE ET BAISE	
2018	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	61,00
2019	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	61,00
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	61,00
Conformité pour l'installation sur trois ans :		100,00 %
Nombre de Prélèvement :		183,00

Conformité générale sur les trois dernières années :		100,00 %
Nombre de Prélèvement total :		244

## 9 - Conclusion sanitaire par unité de distribution

### **Unité de distribution : GAVE ET BAISE**

Code : 000465

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant le dépassement de la valeur de référence a été observé pour la turbidité.

## 10 - Recommandations pour l'unité de gestion

Pour éviter des incidents épisodiques, il convient de rester vigilant sur les points qui font l'efficacité de la désinfection. Une attention particulière doit être portée sur le maintien de teneurs en désinfectant suffisantes et leur suivi après traitement et dans le réseau de distribution.

Les réservoirs doivent réglementairement être vidés, nettoyés, rincés et désinfectés au moins une fois par an. Cette obligation s'applique aussi aux réservoirs et aux canalisations avant mise en service et après travaux.

Le bilan de fonctionnement du système de production et de distribution comprenant le programme de surveillance et les travaux réalisés l'année dernière, ainsi que le programme prévu pour cette année doit être transmis à l'ARS (article R1321-25 du code de la santé publique).

Une étude caractérisant la vulnérabilité des installations de production et de distribution d'eau vis-à-vis des actes de malveillance doit être transmise au préfet (article R1321-23 du code de la santé publique).

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation de captage du 14/08/2014 doivent être respectées.

Sur les parties de réseau où ont été mesurés des dépassements de la limite de qualité pour le chlorure de vinyle monomère (CVM), des actions correctives doivent être mises en place (purge, maillage, tubage).

Pour prévenir, par une gestion en amont, des risques sur le système de production et de distribution de l'eau potable, il est recommandé d'élaborer et de mettre en place un Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE). Le PGSSE est une stratégie qui porte sur l'ensemble des mesures préventives et correctives permettant de réduire les risques de détérioration de la qualité de l'eau, identifiés entre la zone de captage et le point de distribution de l'eau au consommateur, en passant par les unités de traitement, de stockage et le réseau de distribution. L'objectif est de garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'eau potable distribuée et ainsi de préserver la santé des populations.

Signé à Pau le 10 février 2021

Pour la Directrice, L'ingénieur d'études sanitaires



BONILLA PATRICK

## 11 - Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélange de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
PGSSE	Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de Gestion et d'Exploitation

## **Annexe 2 – Note d’information de l’Agence de l’Eau Adour-Garonne**

# NOTE D'INFORMATION

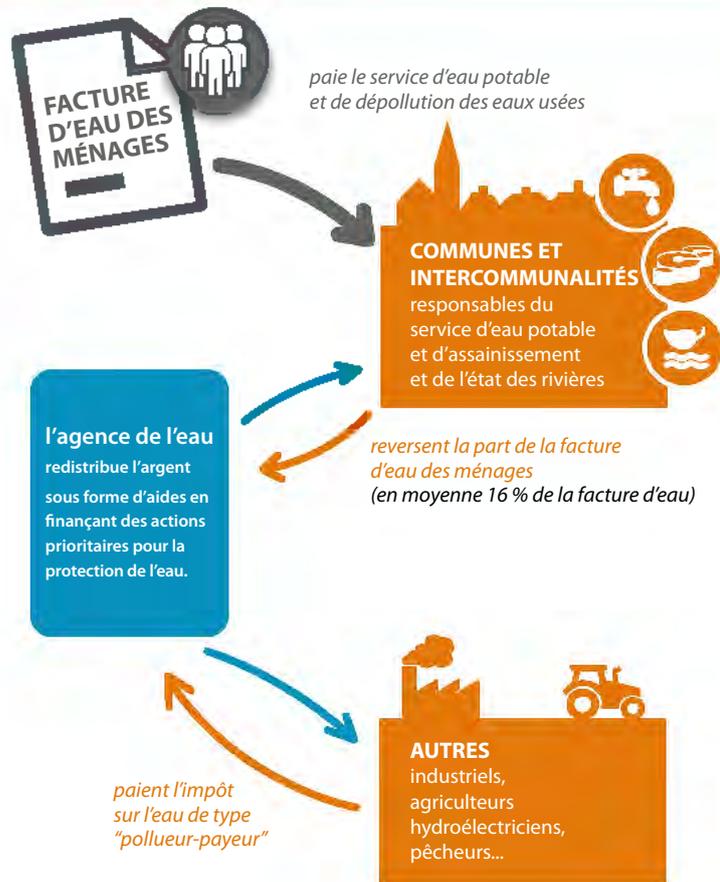
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2021

CHIFFRES 2020

# L'agence de l'eau vous informe



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Adour-Garonne : <https://www.eau-grandsudouest.fr/>

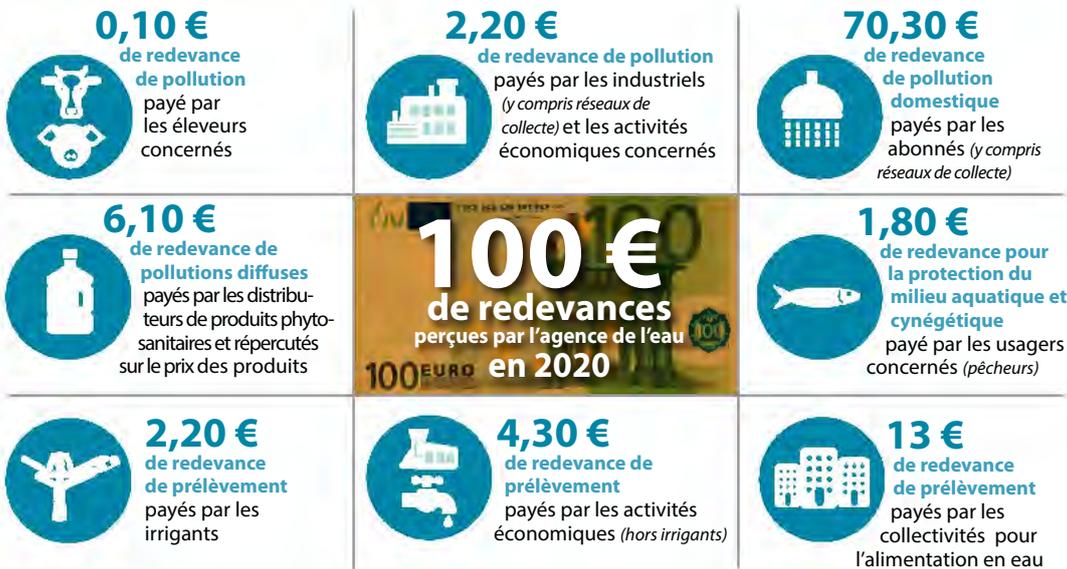
# COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 255 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

## recettes / redevances

### Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



## À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan de mesures incitatives.

## interventions / aides

### Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? \*

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Adour-Garonne



\* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

## ACTIONS AIDÉES

### PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans différents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable.

En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

#### POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de **160 M€** ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

#### POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de **30 M€** ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- plus de **12 M€** pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- **5,6 M€** d'aide dans le cadre d'investissements,
- **61** captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- **19** collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- **6,5 M€** pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. **30** démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

#### POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- **32 M€** ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, **4,1 millions de m<sup>3</sup>** ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- **9** projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

#### POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

**86 M€** ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.

L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

#### POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de **42 M€** ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- **662 km** de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- **57 ouvrages** du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- l'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de **35 000 ha** de ZH.

#### POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- **2,8 M€** ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ **7,3 hectares** ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.
- **83 M€** ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : **165** entreprises de peinture ont été mises en conformité. **371 kg** de substances dangereuses ont été supprimées.

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5<sup>e</sup> du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

### Agence de l'eau Adour-Garonne

#### Siège

90 rue du Férétra - CS 87801  
31078 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 36 37 38

### Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



### Délégations territoriales :

#### Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 56 11 19 99

Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86  
et

94 rue du Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
Tél. : 05 55 88 02 00

Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

#### Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503  
64075 Pau Cedex  
Tél. : 05 59 80 77 90

Départements 40 • 64 • 65

#### Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12035 Rodez Cedex 9  
Tél. : 05 65 75 56 00

Départements 12 • 30 • 46 • 48

et

97 rue Saint Roch - CS 14407  
31405 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 43 26 80

Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

DU 1<sup>ER</sup> MARS  
AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021



# Donnez votre avis !

Donnez votre  
avis sur

consultation nationale  
sur la politique de l'eau

Rendez-vous sur  
[eau-grandsudouest.fr](http://eau-grandsudouest.fr)

# L'eau

Tous concernés, tous mobilisés  
pour notre patrimoine commun, l'eau !

